

Vision et orientations

Le secteur Chantecler...

Un milieu naturel et récréatif habité



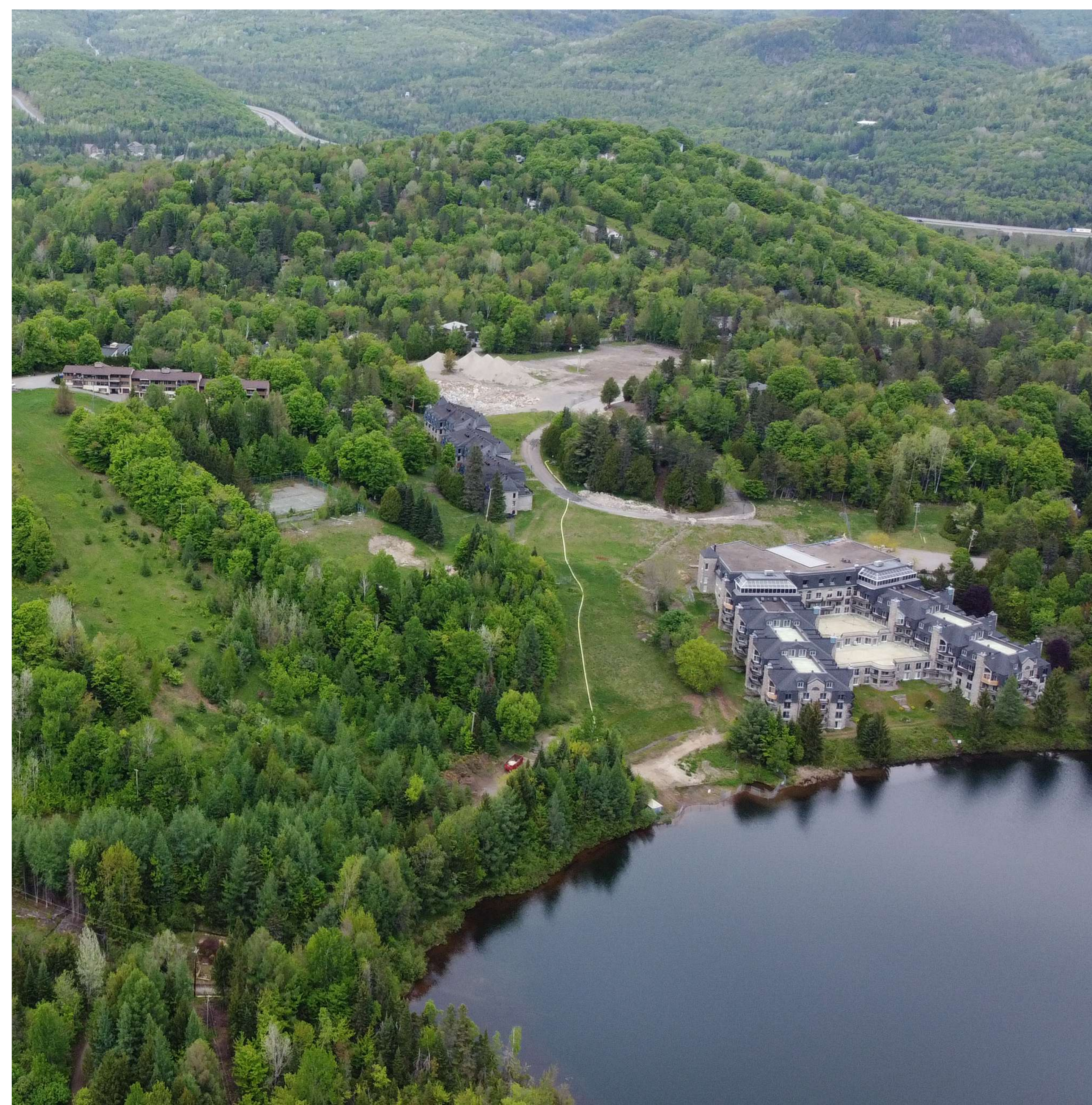
© Picbois Coop

La vision

Situé au cœur d'un espace récréatif emblématique, le secteur Chantecler est un milieu de vie accueillant une population diversifiée, dans un cadre bâti soigneusement intégré au paysage des collines laurentiennes.

La préservation et la mise en valeur des éléments du patrimoine récréatif assurent un accès privilégié et pérenne à des activités de plein air de proximité à tous les Adéloises et Adélois.

En conjuguant respect du patrimoine paysager, esprit du lieu, environnement et pratique récréative, le secteur Chantecler offre un cadre de vie distinctif et durable qui contribue à la vitalité de Sainte-Adèle.



Les orientations

① Une porte d'entrée vers un réseau de plein air de proximité

- Consolider et pérenniser le réseau de sentiers au sein du secteur
- Raccorder les sentiers structurants avec les destinations voisines
- Créer une nouvelle porte d'entrée (zone d'accueil) au réseau de plein air
- Assurer une cohabitation harmonieuse entre les usages récréatifs et résidentiels
- Aménager un accès public à l'eau aux abords du lac Rond

② Un environnement assurant l'intégrité écologique des écosystèmes

- Assurer l'intégrité écologique et la qualité de l'eau du lac Rond
- Concentrer les développements dans les zones de faibles contraintes naturelles
- Privilégier un développement non invasif s'intégrant au contexte naturel
- Maximiser la conservation des milieux naturels et préserver les habitats
- Établir un corridor écologique entre le lac Rond et le parc du Mont Loup-Garou
- Réaliser un reboisement stratégique des milieux perturbés

③ Un milieu de vie intégré qui soutient la vitalité de Sainte-Adèle

- Développer une offre résidentielle diversifiée qui répond à des besoins variés
- Assurer l'intégration harmonieuse des nouveaux développements
- Planifier des infrastructures et des services pour soutenir l'arrivée d'une nouvelle population à Sainte-Adèle
- Adapter et améliorer la sécurité du réseau routier actuel pour répondre à l'augmentation anticipée de la population
- Établir un réseau de mobilité active vers le noyau villageois, les infrastructures récréatives et les destinations voisines

④ Un secteur ancré dans les paysages identitaires et historiques

- Mettre en valeur les paysages identitaires en lien avec l'histoire du lieu
- Préserver l'intégrité des quatre sommets et des vues dégagées à partir de ces derniers
- Conserver et mettre en valeur les témoins de l'histoire du ski dans les Laurentides
- Préserver le caractère forestier et naturel du secteur Chantecler

PPU
Secteur
Chantecler

PROGRAMME
PARTICULIER
D'URBANISME

VILLE
DE
SAINTE-ADÈLE

JUIN
2025

Concept d'organisation spatiale

Les principes de préservation

- ① La préservation des quatre sommets
- ② La préservation d'un couloir récréatif à l'intérieur des zones de développement
- ③ La consolidation du territoire de récréation sur le versant sud-ouest de l'axe des anciennes remontées mécaniques
- ④ La création d'un corridor écologique reliant le lac Rond au parc du Mont Loup-Garou

Les principes de structuration

- ① La planification du développement immobilier en quatre sous-secteurs
- ② La création d'un axe structurant les zones de développement en connectant les chemins du Golf et du Mont-Loup-Garou
- ③ La création d'un corridor de mobilité active reliant les sous-secteurs au noyau villageois
- ④ La création d'un nouveau point d'accès au réseau récréatif au coeur du domaine



LÉGENDE



Sommet



Axe des anciennes remontées mécaniques



Couloir récréatif dans les zones de développement



Zone de conservation



Corridor écologique



Limite des sous-secteurs



Zone de développement potentiel



Axe structurant



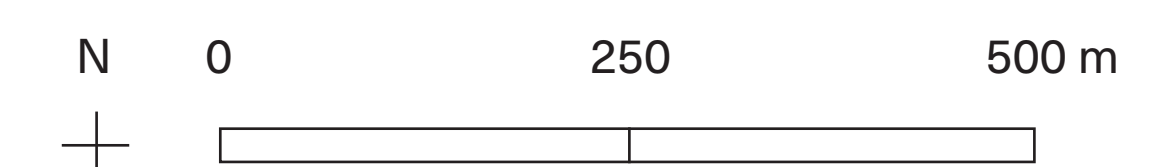
Corridor de mobilité active



Nouvelle porte d'entrée au réseau récréatif



Périmètre urbain



PPU
Secteur
Chantecler

PROGRAMME
PARTICULIER
D'URBANISME

VILLE
DE
SAINTE-ADÈLE

JUIN
2025

Réseaux de mobilité

Réseau récréatif

Les intentions d'aménagement

Le réseau récréatif s'affirme comme un atout majeur du territoire grâce à la consolidation du réseau de sentiers récréatifs quatre saisons déjà en place. Un nouveau pôle d'accueil, situé dans le prolongement du chemin du Golf, facilite l'accès aux sentiers tout en structurant l'accueil des visiteurs.

Malgré la pression immobilière croissante, la valeur récréotouristique du sous-secteur des Monts est reconnue et protégée. Le réseau s'intègre pleinement aux grands corridors récréatifs régionaux tels que le P'tit Train du Nord et les sentiers des pentes 40-80, renforçant une offre quatre saisons attrayante et cohérente à l'échelle du territoire.

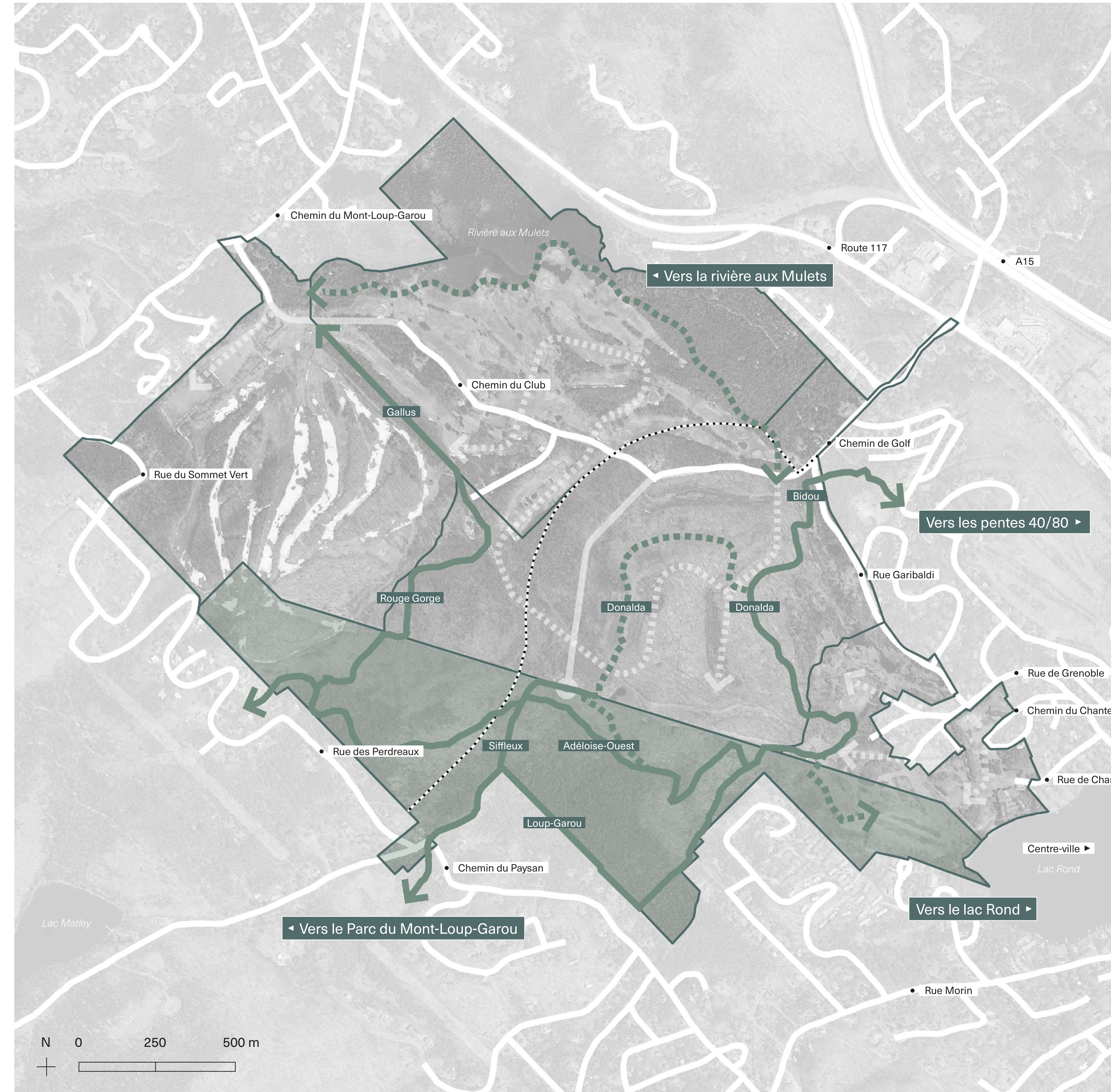
Les principes d'aménagement

Sentiers récréatifs

- Connectivité du réseau de sentiers entre les sous-secteurs et vers les destinations voisines
- Concentration des sentiers dans le sous-secteur Les Monts autour d'une nouvelle zone d'accueil accessible par le chemin du Golf
- Conception d'une partie des sentiers en boucles de longueurs variées
- Optimisation des sentiers pour la pratique d'activité de plein air quatre saisons

Aménagement des sentiers

- Sécurisation et balisage des intersections entre le réseau récréatif et le réseau de transport motorisé
- Intégration d'une zone tampon entre les sentiers récréatifs et les zones habitées
- Planification d'une aire d'accueil principale et de points d'accès secondaires



LÉGENDE

- ➔ Sentier récréatif principal
- ⋯ Sentier récréatif secondaire
- Zone de conservation
- Limite des sous-secteurs
- ⋯ Limite du périmètre urbain



Orford. Parc national du Mont-Orford. (Sépaq, s.d.)

OPTIMISATION DES SENTIERS POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉ DE PLEIN AIR



Saint-Philémon. Parc du Massif du Sud. (4000 Hikes, s.d.)

AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE D'ACCUEIL AU RÉSEAU DE SENTIERS



Escapade du mont Rigaud. (Tourisme Vaudreuil-Soulanges, s.d.)

SÉCURISATION ET BALISAGE DES INTERSECTIONS

PPU Secteur Chantecler

PROGRAMME
PARTICULIER
D'URBANISME

VILLE
DE
SAINTE-ADÈLE

JUIN
2025

Réseaux de mobilité

Réseau de mobilité durable

Les intentions d'aménagement

Le réseau de mobilité durable vise à offrir une alternative de mobilité locale, active et de moindre impact écologique. Il se compose d'un réseau de sentiers en milieu boisé, de pistes multifonctionnelles longeant la voie principale, et de dessertes en transport en commun, complémentaires au réseau de circulation motorisé.

Alors que le réseau motorisé vise à relier les destinations locales aux destinations plus lointaines, le réseau de mobilité durable encourage les déplacements utilitaires de proximité, en reliant plus directement les différents sous-secteurs et attraits.

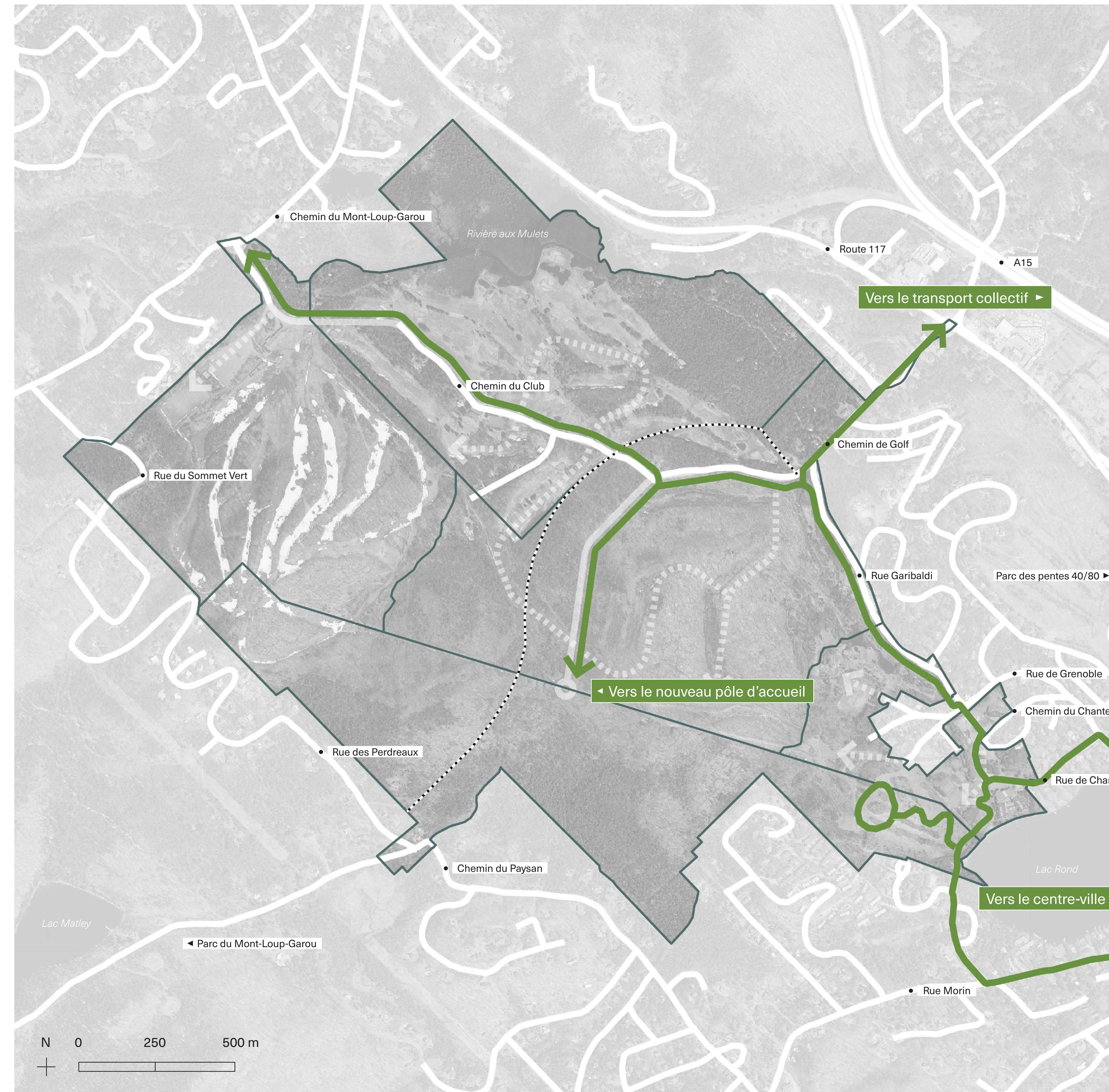
Les principes d'aménagement

Réseau de mobilité durable

- Connexion aux destinations locales et au réseau récréatif au sein des sous-secteurs
- Optimisation des parcours pour offrir des trajets courts vers les destinations
- Sécurisation et balisage des intersections entre le réseau de mobilité active et le réseau de transport motorisé
- Multiplication des accès (points d'entrée) au réseau de mobilité active

Aménagement du réseau de mobilité durable

- Intégration d'une zone tampon entre les corridors de mobilité active et les zones résidentielles
- Intégration de stationnements pour vélo à proximité des destinations locales comme les parcs de quartier et les zones d'accès au réseau récréatif
- Création d'un sentier public autour du lac



LÉGENDE

- ↔ Corridor de mobilité active
- Limite des sous-secteurs
- Limite du périmètre urbain



Granby. Piste Granbyenne. (Denis Landry, s.d)

PISTE MULTIFONCTIONNELLE EN CONTEXTE NATUREL



Sainte-Adèle. Rue Rolland. (Équipe Laurence, 2017-2019)

STRATÉGIE D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION



CONNEXION AUX DESTINATIONS LOCALES

PPU Secteur Chantecler

PROGRAMME
PARTICULIER
D'URBANISME

VILLE
DE
SAINTE-ADÈLE

JUIN
2025

Réseaux de mobilité

Réseau de transport motorisé

Les intentions d'aménagement

Le réseau de transport motorisé du secteur est conçu pour une circulation locale, desservant les habitations et l'accueil du pôle récréatif. Il confère une bonne perméabilité routière. Les trois accès routiers permettent de distribuer adéquatement les débits de circulation, en favorisant l'accès par la route principale et en limitant la circulation sur les petites rues à l'entrée sud.

Le tracé s'insère stratégiquement dans les pentes et la canopée, minimisant son impact sur le paysage. La trame viaire limite également la perturbation du milieu en consolidant l'emprise routière existante et en passant par des corridors déjà déboisés.

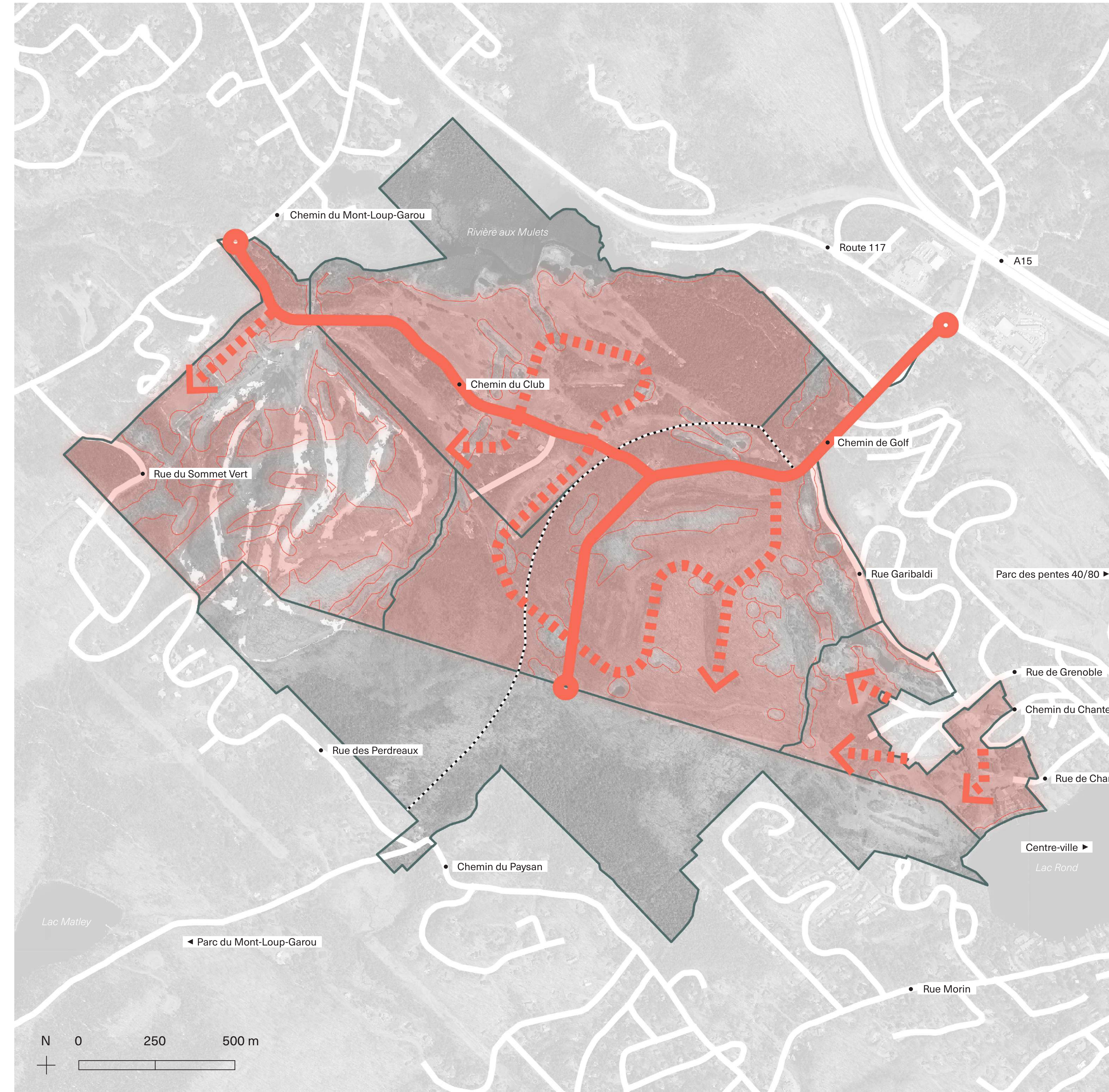
Les principes d'aménagement

Réseau de transport motorisé

- Continuité de la trame pour compléter le réseau existant
- Perméabilité de la nouvelle trame de rue pour limiter les impasses
- Apaisement de la circulation aux zones d'intersection avec le réseau de mobilité active, le réseau récréatif et les parcs de quartier
- Implantation de mesures de mitigation afin de réduire les impacts sur les conditions de circulation futures
- Tracé des voies qui respecte la topographie naturelle afin de limiter leur impact dans le paysage

Aménagement du réseau de transport motorisé

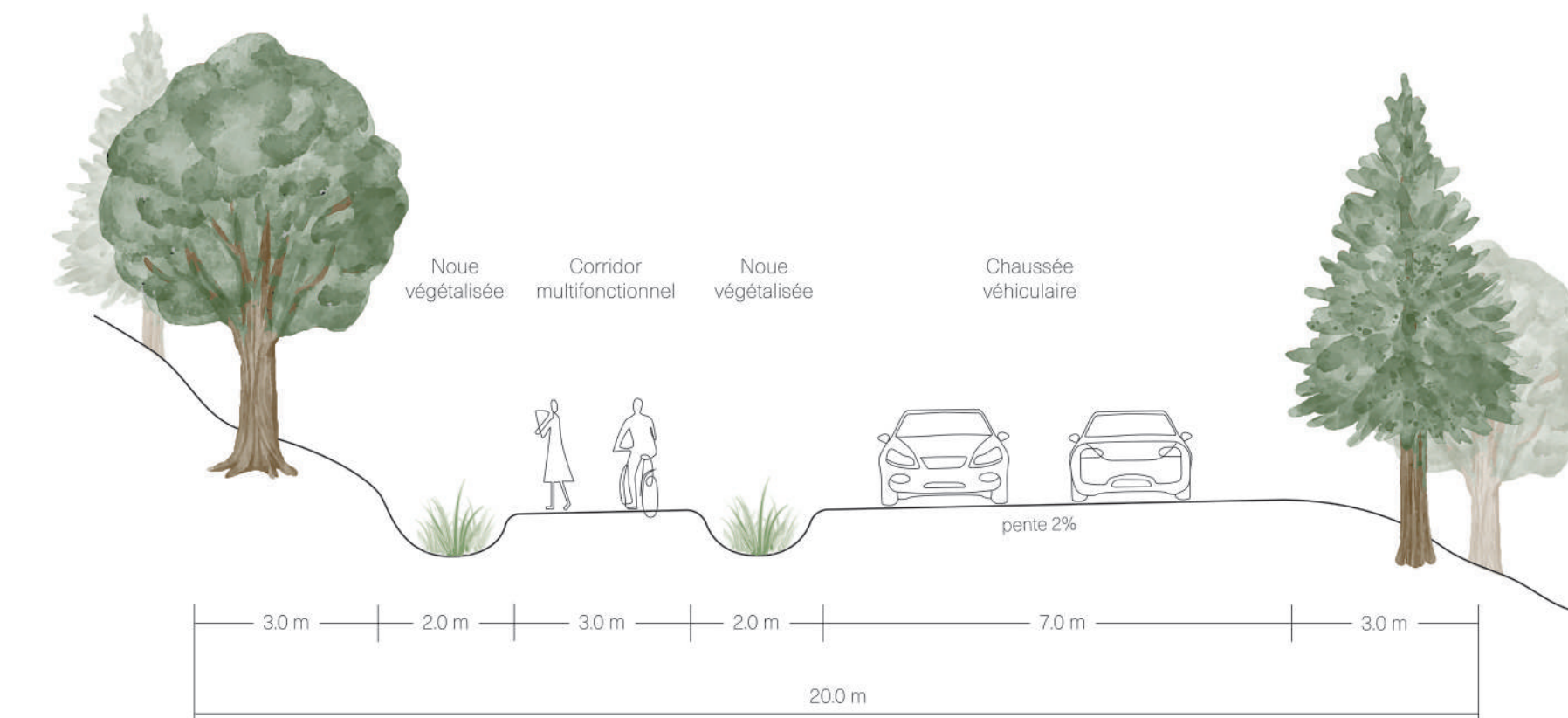
- Configuration des rues en fonction de leur rôle dans la hiérarchisation du réseau
- Sinuosité et encadrement boisé des voies maintenant un champ de vision sécuritaire pour les usager-ères de la route
- Aménagements conviviaux et sécuritaires des voies secondaires et locales



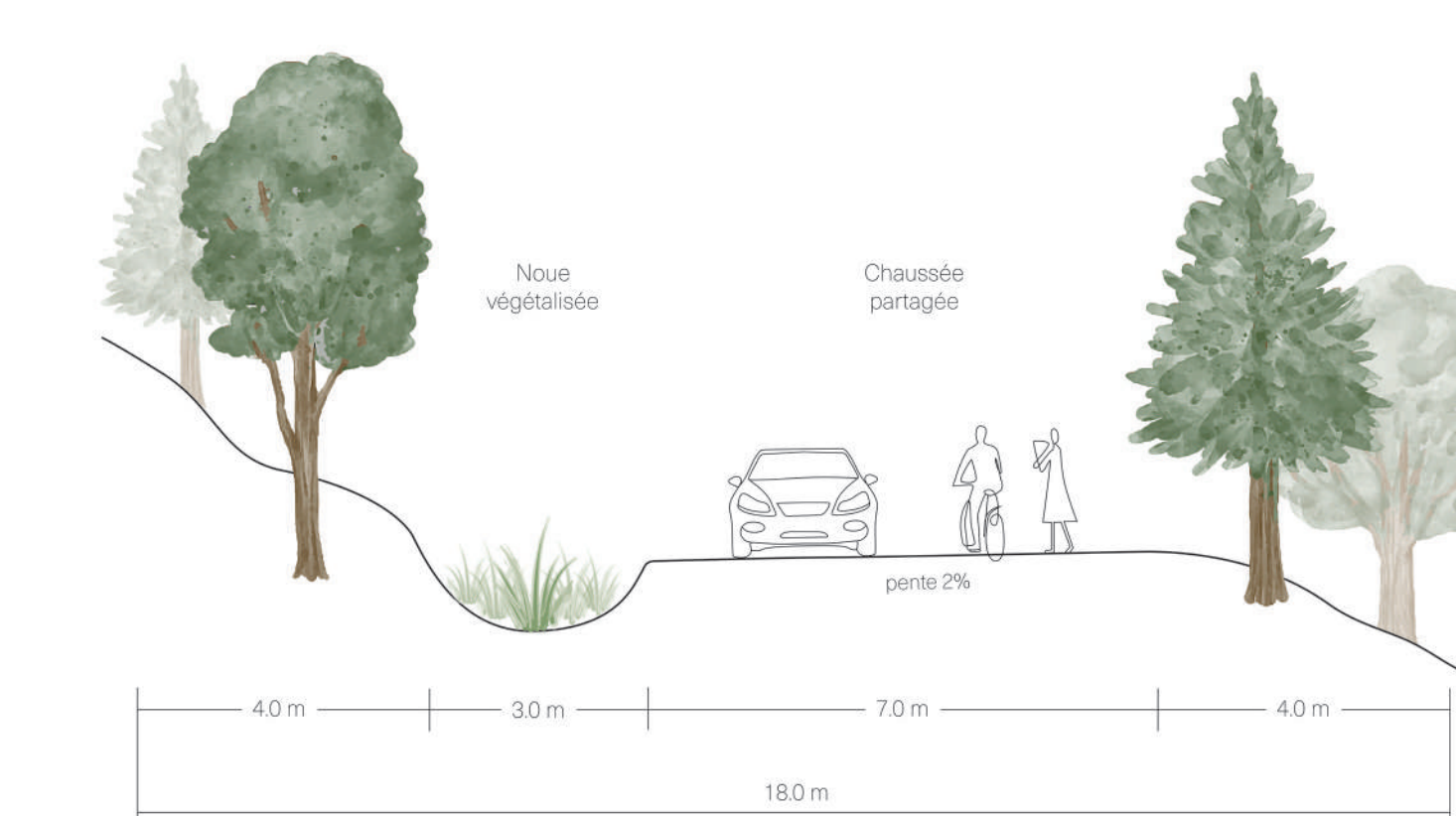
LÉGENDE

- Porte d'entrée principale
- Réseau de transport principal
- ▨ Réseau de transport secondaire
- Zone de développement potentiel
- Limite des sous-secteurs
- ⋯ Limite du périmètre urbain

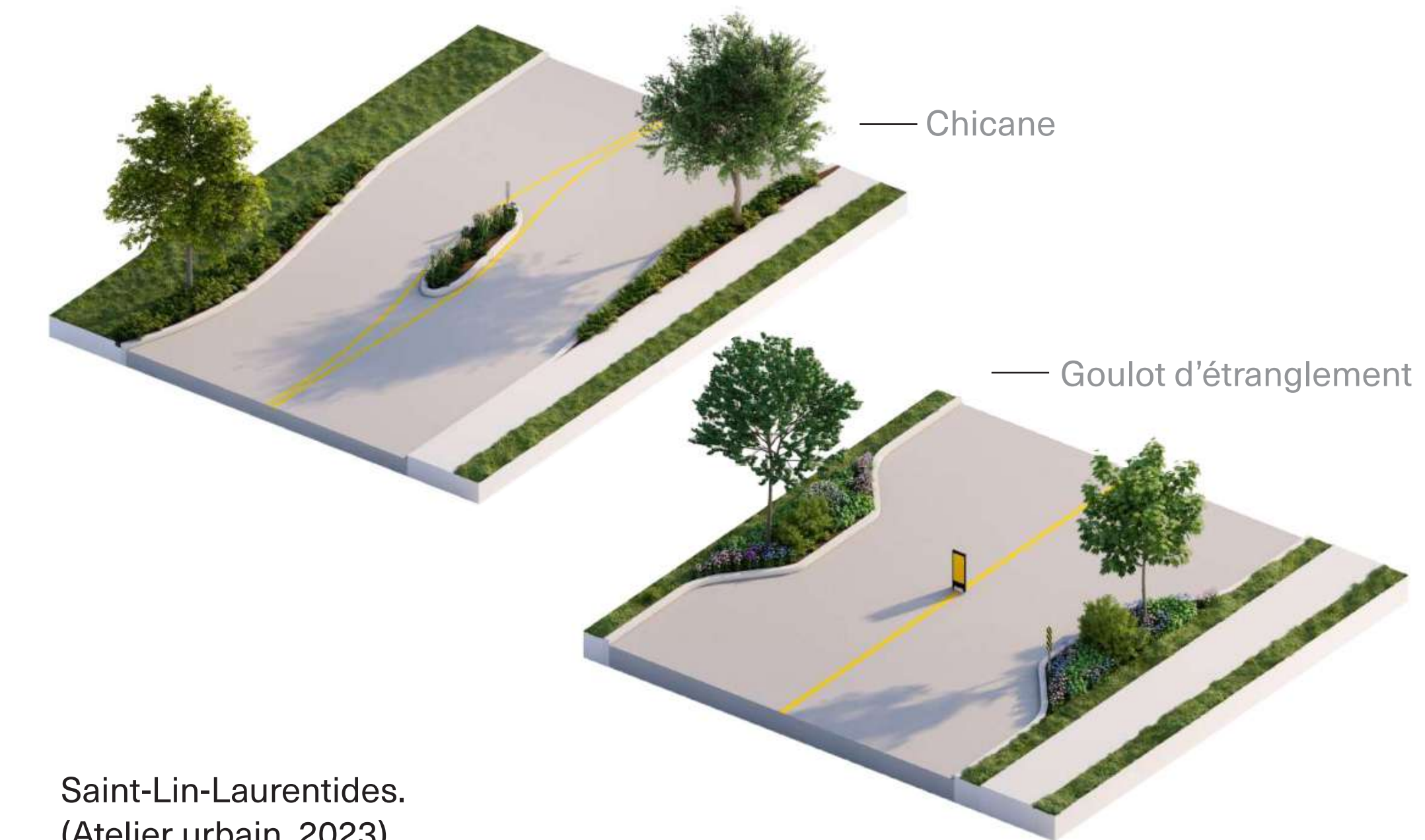
RÉSEAU PRINCIPAL



RÉSEAU SECONDAIRE



Rue Fortier, Mont-Saint-Hilaire. Apple plans (s.d.)
SÉCURISATION DU RÉSEAU PAR LA SÉGRÉGATION DES USAGES



Saint-Lin-Laurentides. (Atelier urbain, 2023)

AMÉNAGEMENT CONVIVAL ET SÉCURITAIRE



Lac Saint-Jean. (Bonjour Québec, s.d.)
ROUTE SUIVANT LA TOPOGRAPHIE NATURELLE

PPU Secteur Chantecler

PROGRAMME
PARTICULIER
D'URBANISME

VILLE
DE
SAINTE-ADÈLE

JUIN
2025

Patrimoine

Les intentions d'aménagement

Le secteur du PPU Chantecler est fortement marqué par l'histoire et la culture du plein air, notamment à travers la place du ski dans la région. En plus de compter sur des sentiers patrimoniaux de ski nordique, le secteur comporte un patrimoine paysager dont la valeur est reconnue par la communauté, mais également par l'industrie touristique. La mise en valeur des éléments tangibles encore présents sur le site, mais aussi la valorisation d'éléments intangibles comme le rôle du site dans l'histoire du ski et de la villégiature de la région permettent de préserver l'authenticité du lieu même dans le contexte de grande transformation du secteur.

Milieus naturels

Les intentions d'aménagement

La préservation et la mise en valeur des milieux naturels est un véritable fondement du projet de développement du PPU du secteur Chantecler. Le territoire, pittoresque et verdoyant, est caractérisé par une diversité écologique remarquable en milieu montagnoux, incluant des forêts variées aux qualités paysagères et récréotouristiques. La biodiversité locale est protégée par la conservation, le reboisement et une gestion sensible des milieux naturels, humides et hydriques, tout en assurant un équilibre entre développement et respect des écosystèmes.



Québec. Réaménagement du littoral du Saint-Laurent – Phase 4 (Ghost)

AMÉNAGEMENT POLYVALENT METTANT EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS

Les principes d'aménagement

- Préservation et valorisation des artefacts reliés à l'histoire du ski et de la villégiature
- Pérennisation des sentiers patrimoniaux de ski nordique
- Évocation des éléments intangibles et symboliques liés à l'histoire du site
- Aménagement d'espaces dédiés à la mise en valeur du paysage (ex. installations de type belvédères, panneaux d'interprétation, tour d'observation, mobilier de repos, etc.).



Parc de conservation du Ruisseau de Feu. Terrebonne. (Projet Paysage, 2022)

AMÉNAGEMENT DÉDIÉ À LA MISE EN VALEUR DU PAYSAGE

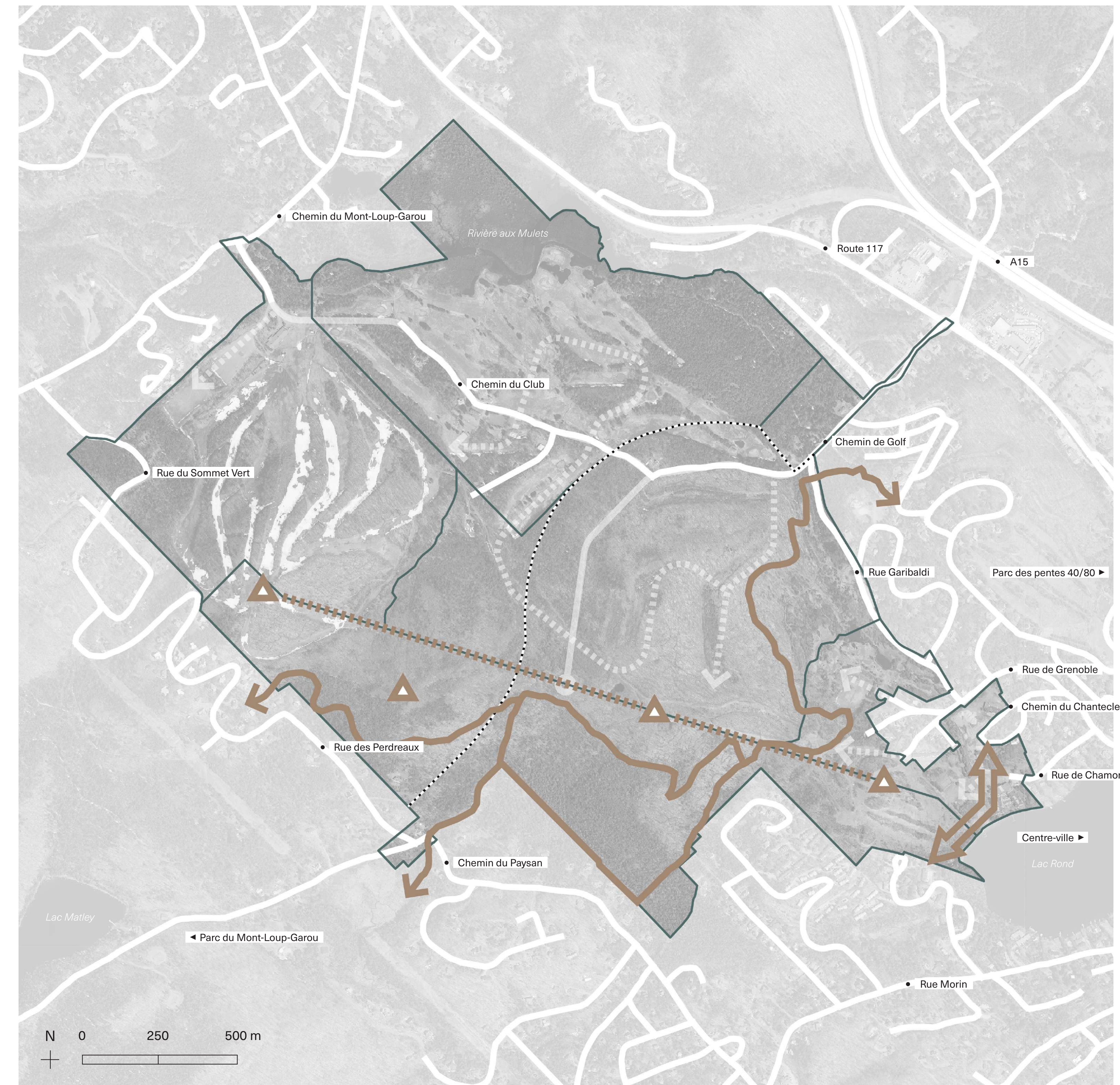
Les principes d'aménagement

Préservation des milieux naturels

- Reboisement et végétalisation des sols dénudés afin de rééquilibrer l'apport écologique des milieux dénaturés
- Préservation et renaturalisation des berges du lac Rond
- Utilisation peu invasive des zones de conservation et préservation de l'intégrité des zones d'intérêt écologique identifiées
- Minimisation du déboisement requis pour les interventions sur le milieu, notamment grâce à l'aménagement de projets intégrés
- Localisation prioritaire des infrastructures et bâtiments sur les milieux déjà perturbés ou de faible intérêt écologique

Mise en valeur des milieux naturels

- Création d'espaces publics polyvalents, intégrant des infrastructures vertes et des aménagements publics (ex. parcs éponges, parcs de biorétention versatiles, etc.)
- Intégration du cadre bâti à son environnement respectant les composantes naturelles existantes, notamment les milieux humides, la canopée, les sommets, les percées visuelles, etc.



LÉGENDE

- ▲ Sommet
- ↔ Promenade historique
- ▤ Ancien axe de remontée mécanique
- ↔ Sentier patrimonial
- Limite des sous-secteurs
- ⋯ Limite du périmètre urbain



Canton d'Orford. Lac des Français. (Le Reflet du lac, s.d.)

BANDE RIVERAINE PARTICIPANT À LA PROTECTION D'UN LAC

PPU Secteur Chantecler

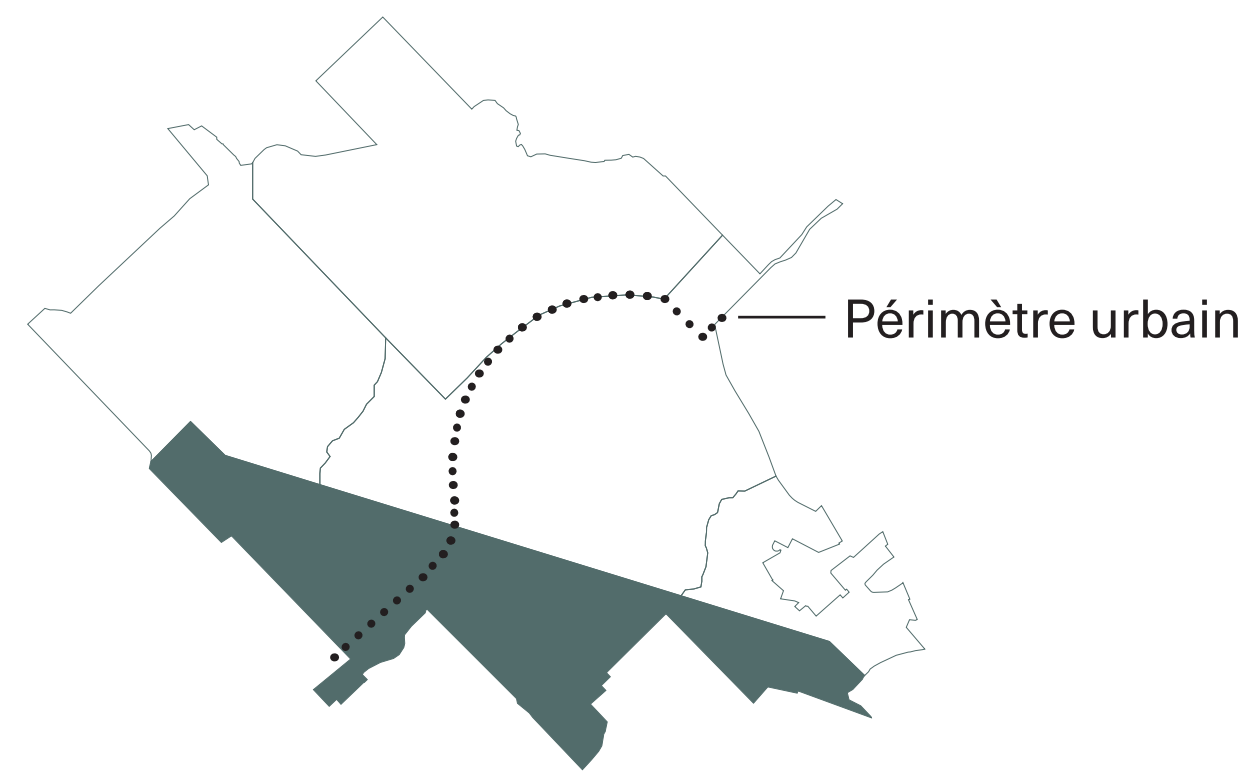
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

VILLE DE SAINTE-ADÈLE

JUIN 2025

①

Sous-secteur

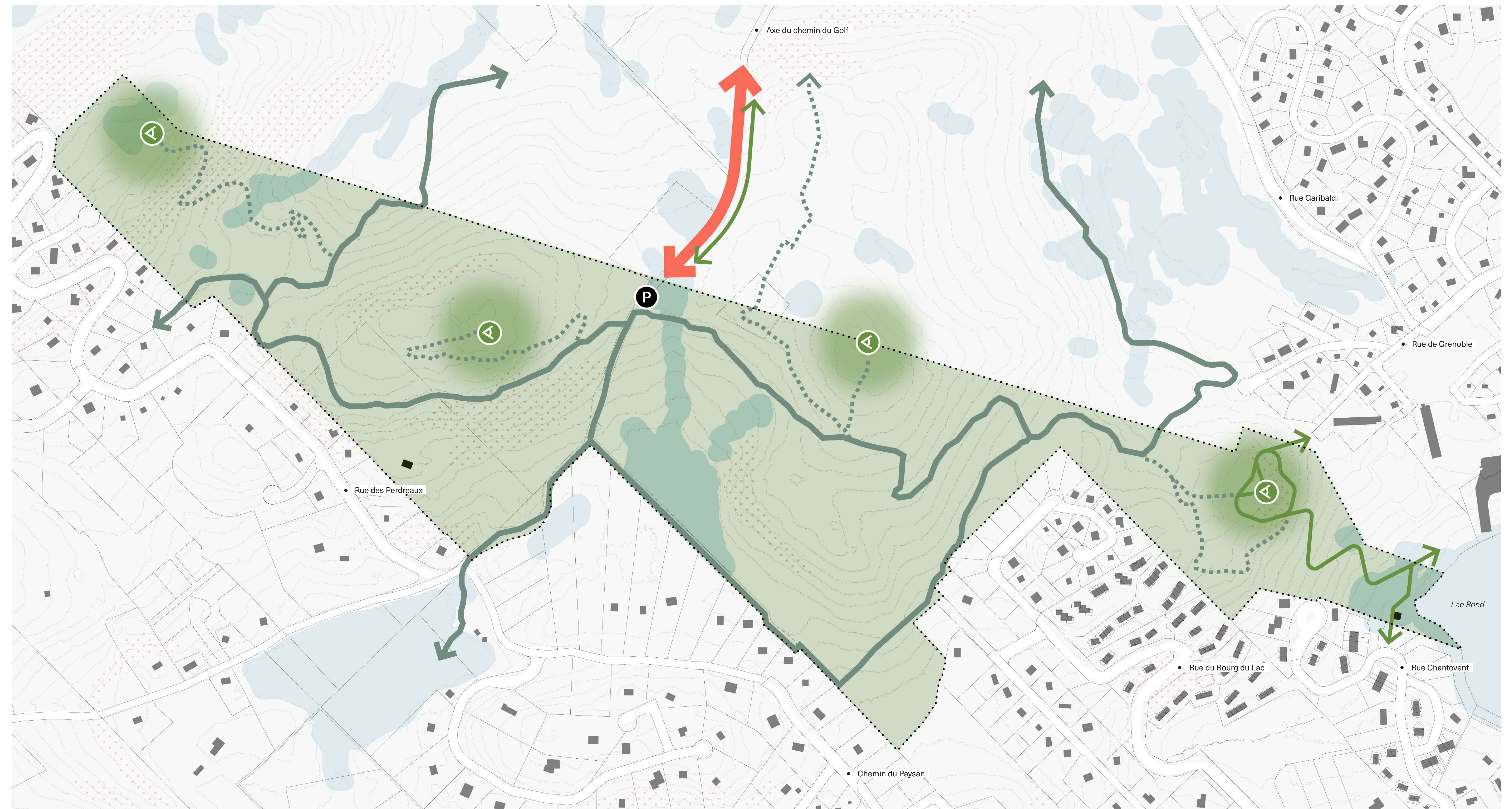


Les Monts

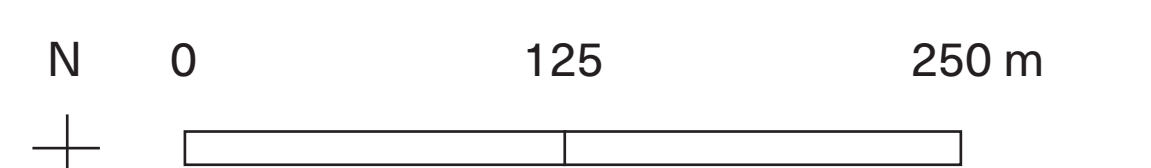
Les principes d'aménagement

Le sous-secteur des Monts est une zone de conservation et de récréation qui relie le lac Rond au parc du Mont Loup-Garou. Comprenant les quatre sommets du secteur Chantecler, le sous-secteur est un environnement naturel préservé qui met en valeur les activités reliées à l'histoire du ski et la pratique du plein air. Grâce à l'aménagement d'une nouvelle zone d'accueil et à la concentration de la majorité des sentiers, le sous-secteur offre une immersion en nature de grande qualité. Cette offre de plein air de proximité constitue une plus-value significative renforçant la qualité de vie de tous les Adéloises et Adélois

- Consolidation du réseau de sentiers dans le sous-secteur des Monts
- Connectivité du réseau vers les sous-secteurs adjacents et les destinations voisines
- Création d'une aire d'accueil principale destinée aux résident-es et aux visiteur-euses



LÉGENDE					
	Zone de conservation		Sentier récréatif principal		Milieu humide et hydrique
	Tracé de rue principal		Sentier récréatif secondaire		Pente forte et abrupte (30% et +)
	Circuit de mobilité durable		Sommet		
	Pôle d'accueil récréatif		Point de vue		



PPU
Secteur
Chantecler

PROGRAMME
PARTICULIER
D'URBANISME

VILLE
DE
SAINTE-ADÈLE

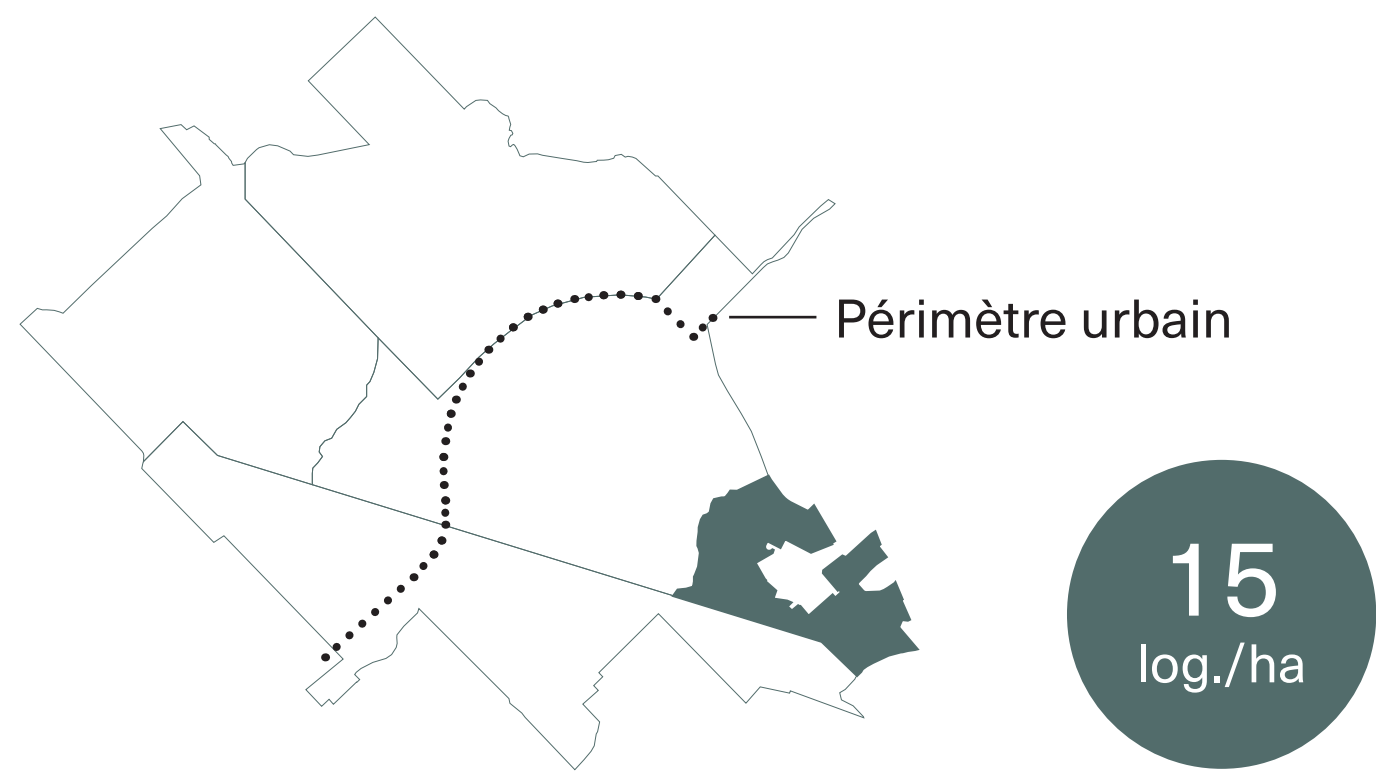
JUIN
2025

②

Sous-secteur

Le Chantecler

Le sous-secteur du Chantecler est une zone charnière avec le centre-ville de Sainte-Adèle. Entouré par des zones résidentielles développées de longue date, le sous-secteur vient consolider l'offre résidentielle dans la continuité de la trame existante tout en ayant un faible impact sur l'ambiance paysagère de villégiature. Par sa localisation et son importance dans l'imaginaire collectif des Adéloises et des Adélois, la transformation du sous-secteur du Chantecler garantit une continuité des usages du site, favorise la rencontre entre les citoyen·nes et la nouvelle population résidente, tout en préservant la symbolique du lieu.



CONCEPTION DE POCHETTES D'HABITATION DANS LA CONTINUITÉ DE LA TRAME DE RUE EXISTANTE



- 1 Implantation intégrée au couvert forestier
- 2 Cadre bâti compact et concentré
- 3 Aire de stationnement partagée
- 4 Espaces verts partagés et appropriables

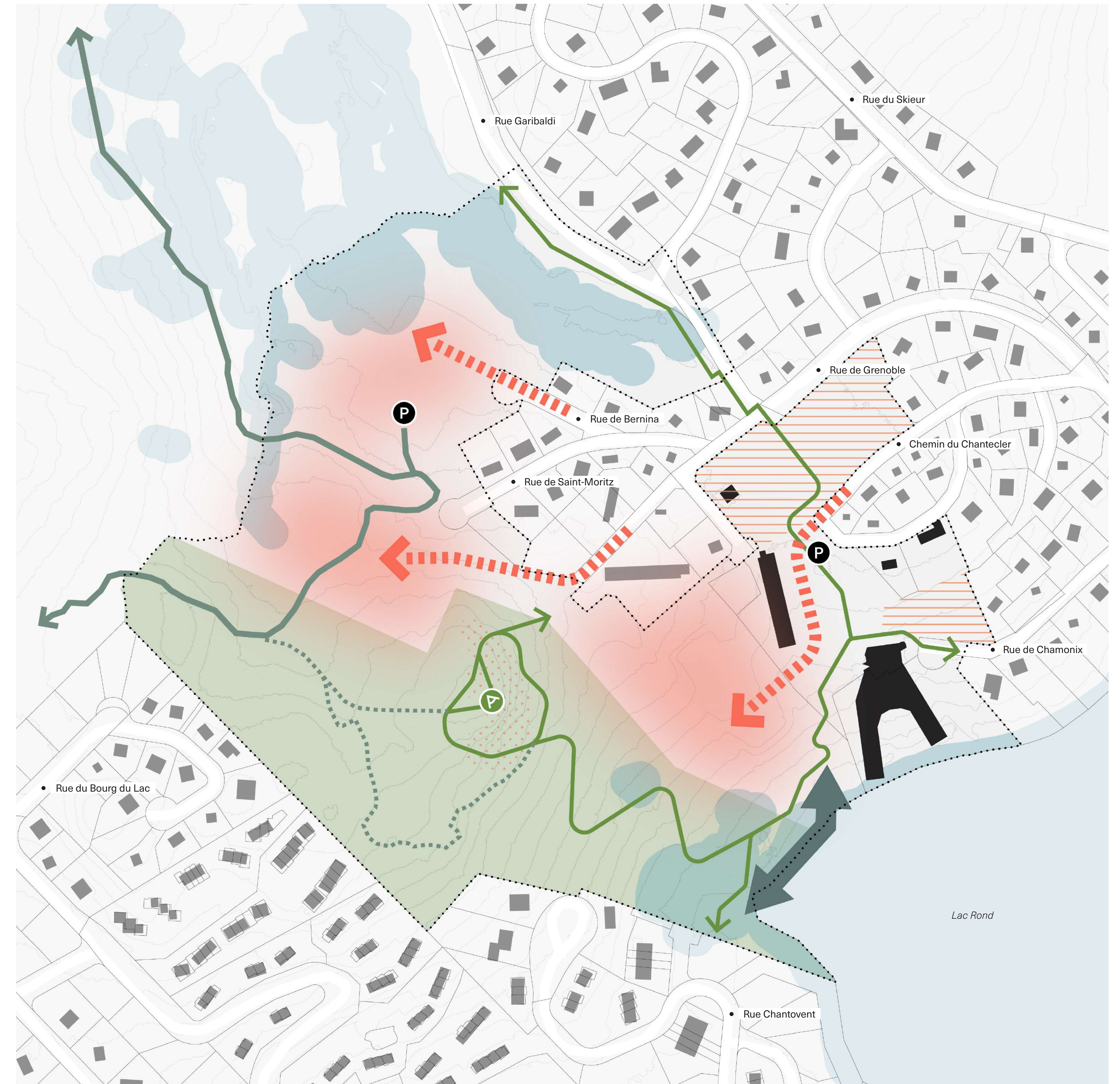
Les principes d'aménagement

- Consolidation des zones libres dans la trame de rue existante
- Conception de pochettes d'habitation dans la continuité de la trame de rue existante, et ce, en immersion dans l'environnement boisé
- Concentration des développements dans les zones de plateaux
- Préservation optimale des superficies boisées et adoption de stratégies de reboisement
- Minimisation de l'impact visuel des nouvelles constructions à partir du lac Rond et du noyau villageois
- Préservation de zones d'accueil (stationnement) pour accéder au réseau de sentiers
- Renaturation des berges du lac Rond par l'aménagement d'une bande riveraine et des interventions passives

+ UNI-FAMILIALE ISOLÉE

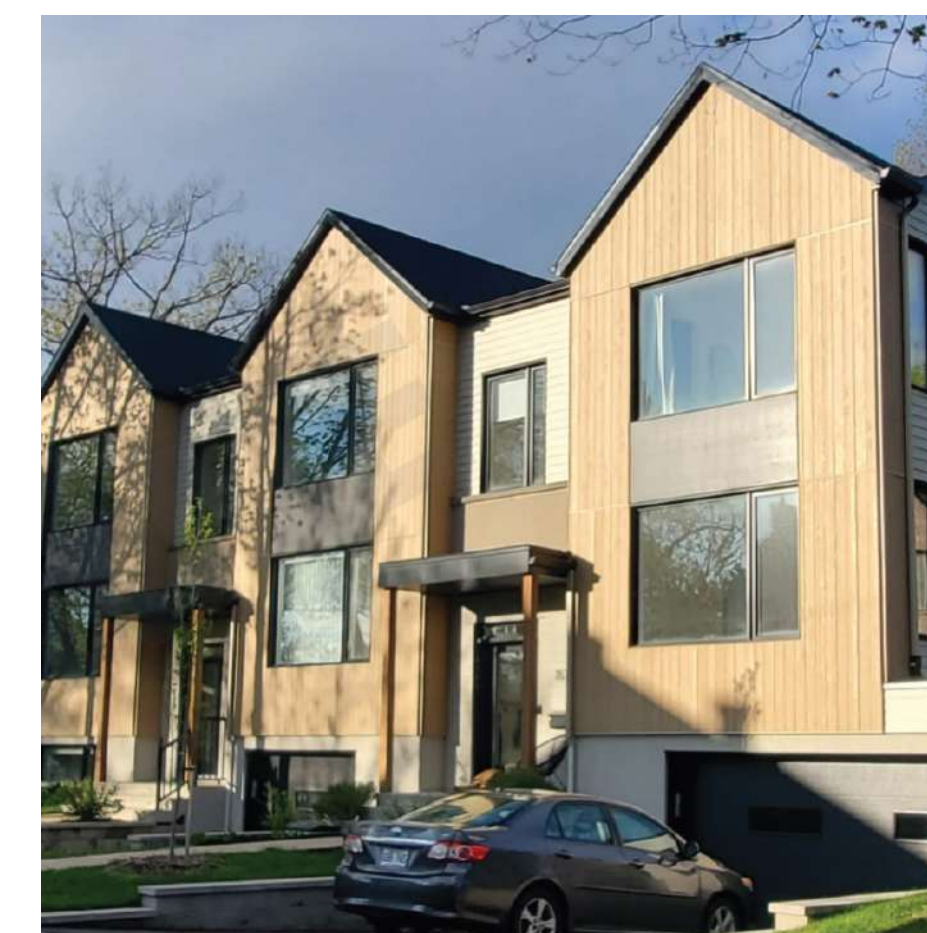


+ UNI-FAMILIALE JUMELÉE



- LÉGENDE
- Zone de développement potentiel
 - ➔ Sentier récréatif principal
 - Milieu humide et hydrique
 - Zone de consolidation
 - ➔➔ Sentier récréatif secondaire
 - Zone de conservation
 - Stationnement public
 - ➔ Tracé de rue secondaire
 - Point de vue
 - ➔ Circuit de mobilité durable
 - ➔ Promenade historique

UNI-FAMILIALE EN RANGÉE



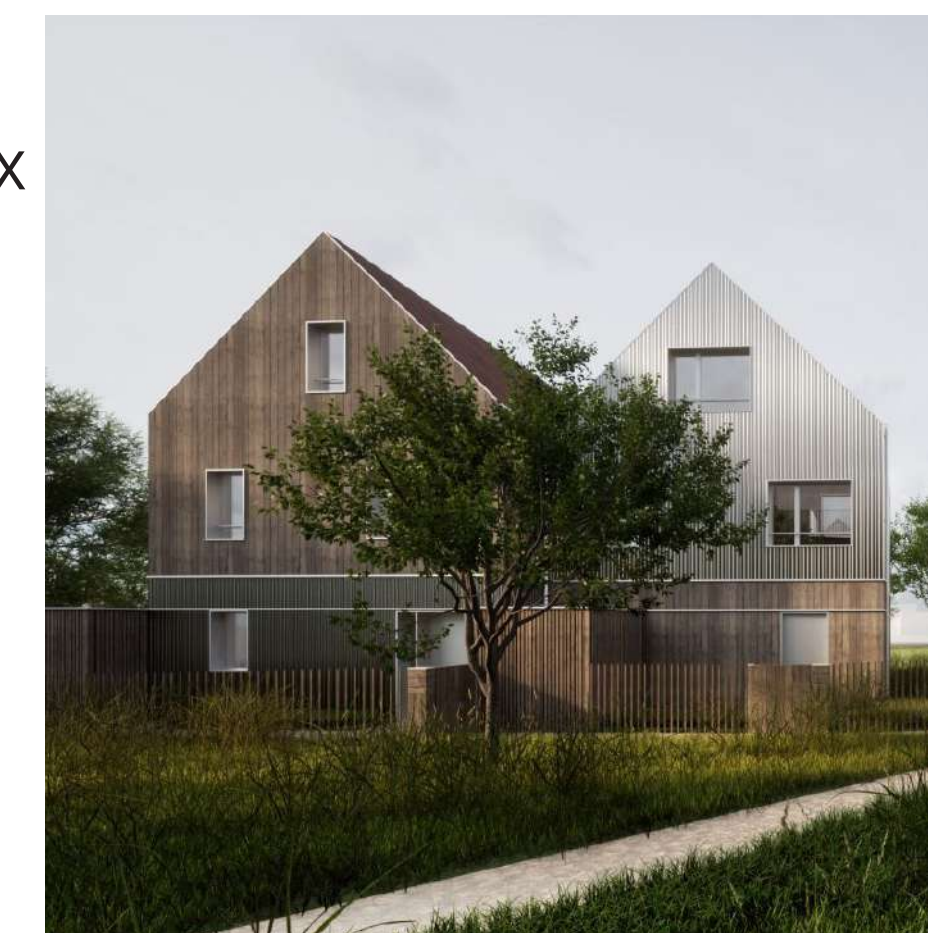
IMPLANTATION

- Alignement de 3 à 5 unités
- Cour et stationnement privés
- Juxtaposition des allées d'accès
- Orientée sur la profondeur du lot
- Terrain plat ou à très faible pente

ARCHITECTURE

- Construction compacte
- 2 à 3 étages
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel
- Modulation des façades

DUPLEX TRIPLEX QUADRUPLEX



IMPLANTATION

- Espaces communs : stationnement et cour
- Implantation du bâtiment isolée, jumelée ou en rangée (4 unités)
- Orientée sur la profondeur du lot
- Terrain plat ou à très faible pente

ARCHITECTURE

- Construction compacte
- 2 à 3 étages (plex)
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel

MULTI-LOGEMENT



IMPLANTATION

- Espaces communs : stationnement et cour
- Requiert un terrain plat
- Terrassement à limiter autant que possible

ARCHITECTURE

- Gabarit massif (s 12 unités)
- 2 à 3 étages
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel

© Picbois Coop

PPU
Secteur
Chantecler

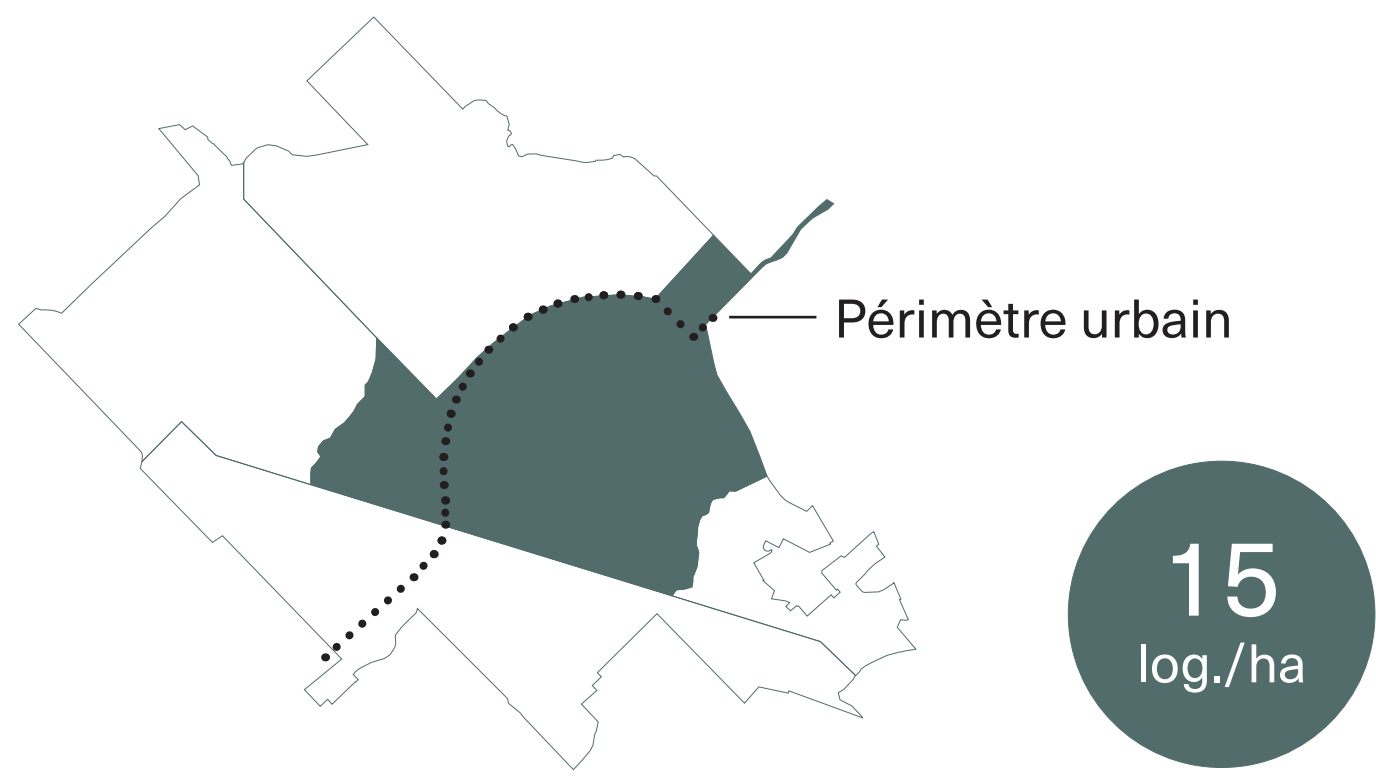
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

VILLE DE SAINTE-ADÈLE

JUIN 2025

③

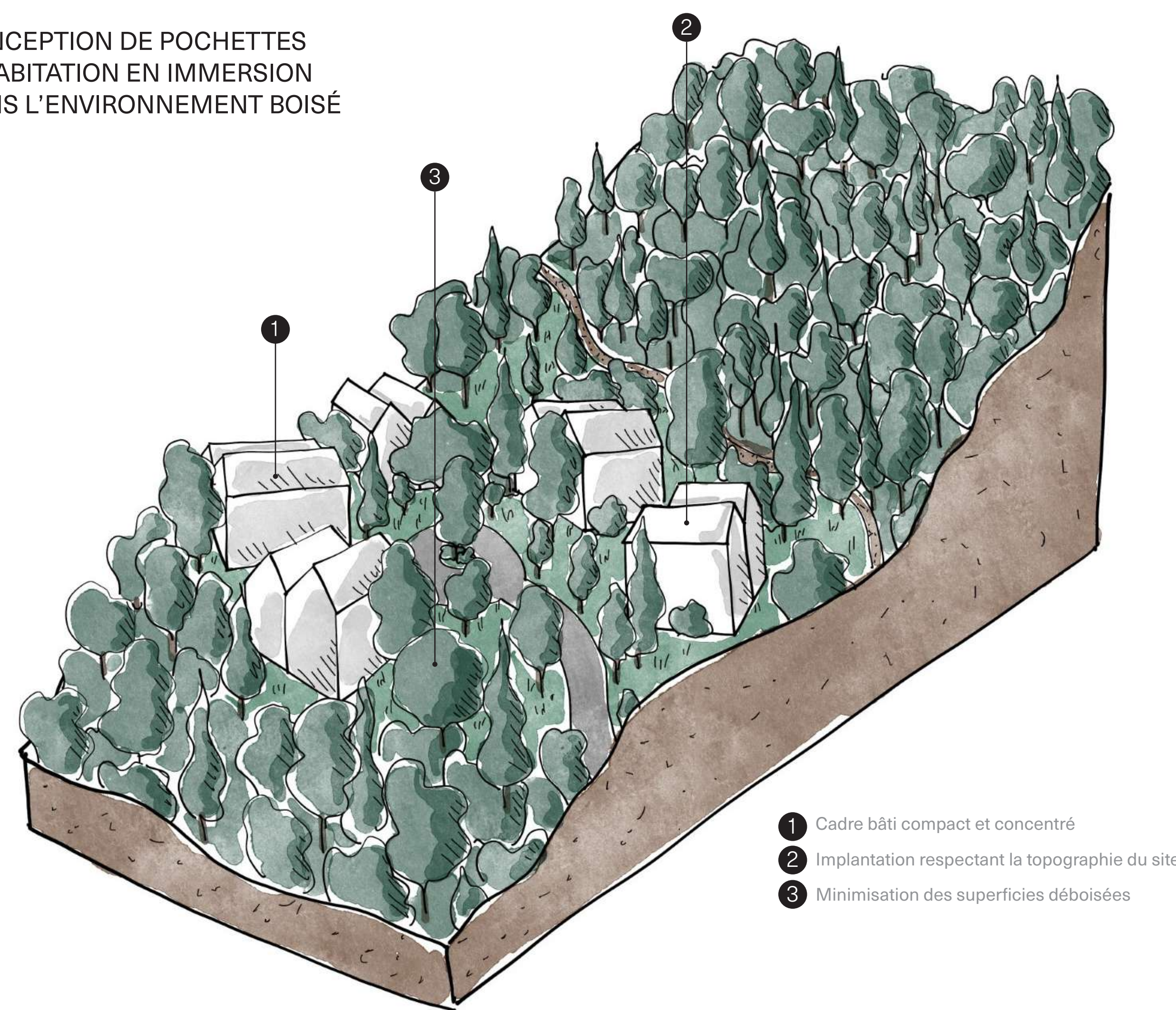
Sous-secteur



L'Adéloise

Le sous-secteur de l'Adéloise adopte une vocation principalement résidentielle, alliant qualité de vie et respect des milieux naturels. L'aménagement privilégie la préservation des zones sensibles et à contraintes, assurant ainsi la protection des écosystèmes fragiles et des espaces naturels d'intérêt. Un corridor récréatif est maintenu le long de l'axe est-ouest, favorisant les déplacements actifs et l'accessibilité aux espaces de plein air. Par ailleurs, le développement immobilier est concentré dans les zones résiduelles, permettant d'optimiser l'utilisation des espaces disponibles tout en respectant l'harmonie paysagère.

CONCEPTION DE POCHETTES D'HABITATION EN IMMERSION DANS L'ENVIRONNEMENT BOISÉ



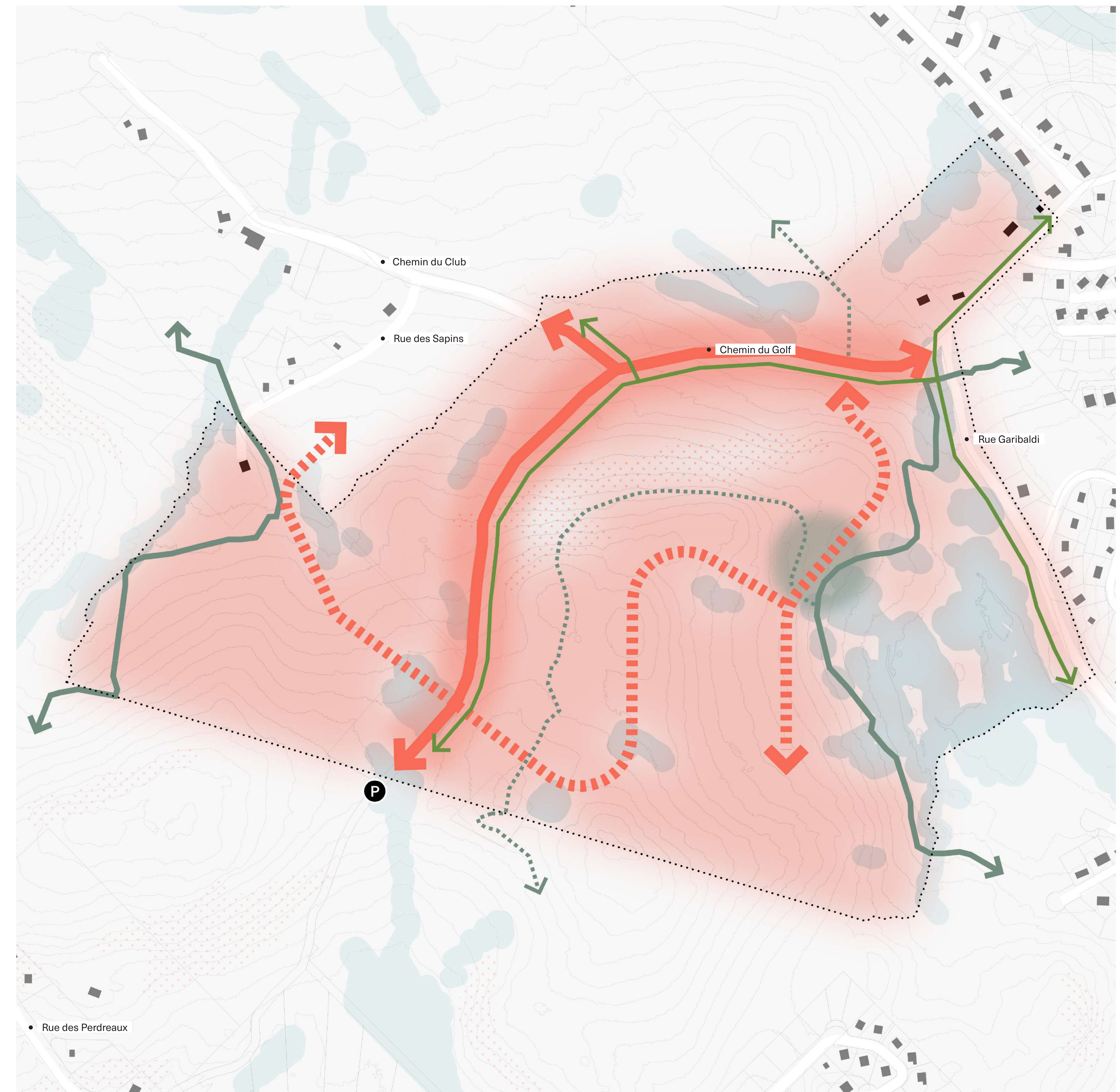
Les principes d'aménagement

- Concentration du développement immobilier autour de l'axe structurant du chemin du Golf
- Conception de la trame de rue secondaire en boucle et conception de pochettes d'habitation en immersion dans l'environnement boisé
- Préservation des zones sensibles et à contraintes, telles que les zones à fortes pentes et les milieux humides et hydriques
- Préservation optimale des superficies boisées et adoption de stratégies de reboisement
- Interconnexion du sous-secteur au réseau de mobilité active parallèle à la rue Garibaldi et au chemin du Golf
- Consolidation d'un corridor récréatif dans l'axe est-ouest

+ UNI-FAMILIALE ISOLÉE



+ UNI-FAMILIALE JUMELÉE



- LÉGENDE
- Zone de développement potentiel
 - Axe structurant de développement
 - Tracé de rue principal
 - Tracé de rue secondaire
 - Circuit de mobilité durable
 - Sentier récréatif principal
 - Sentier récréatif secondaire
 - Pôle d'accueil récréatif
 - Parc de proximité
 - Milieu humide et hydrique
 - Pente forte et abrupte (30% et +)
- N 0 50 100 m

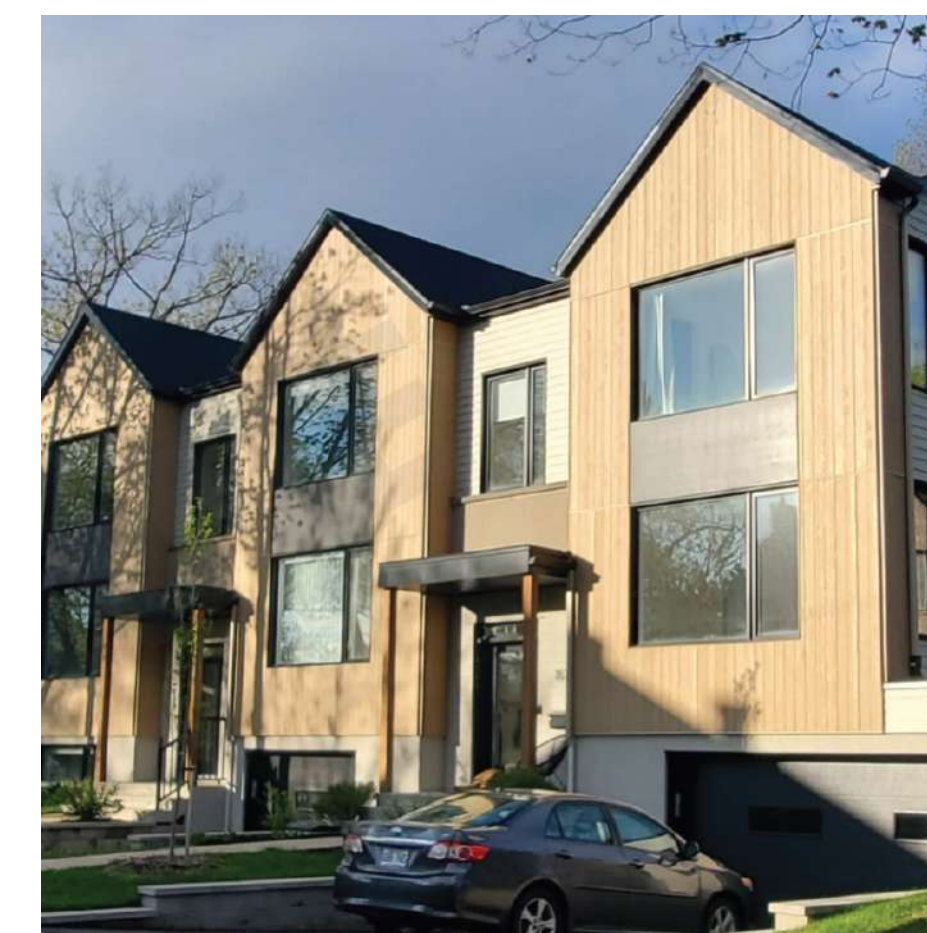
PPU
Secteur
Chantecler

PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

VILLE DE SAINTÉ-ADÈLE

JUIN 2025

UNI-FAMILIALE EN RANGÉE



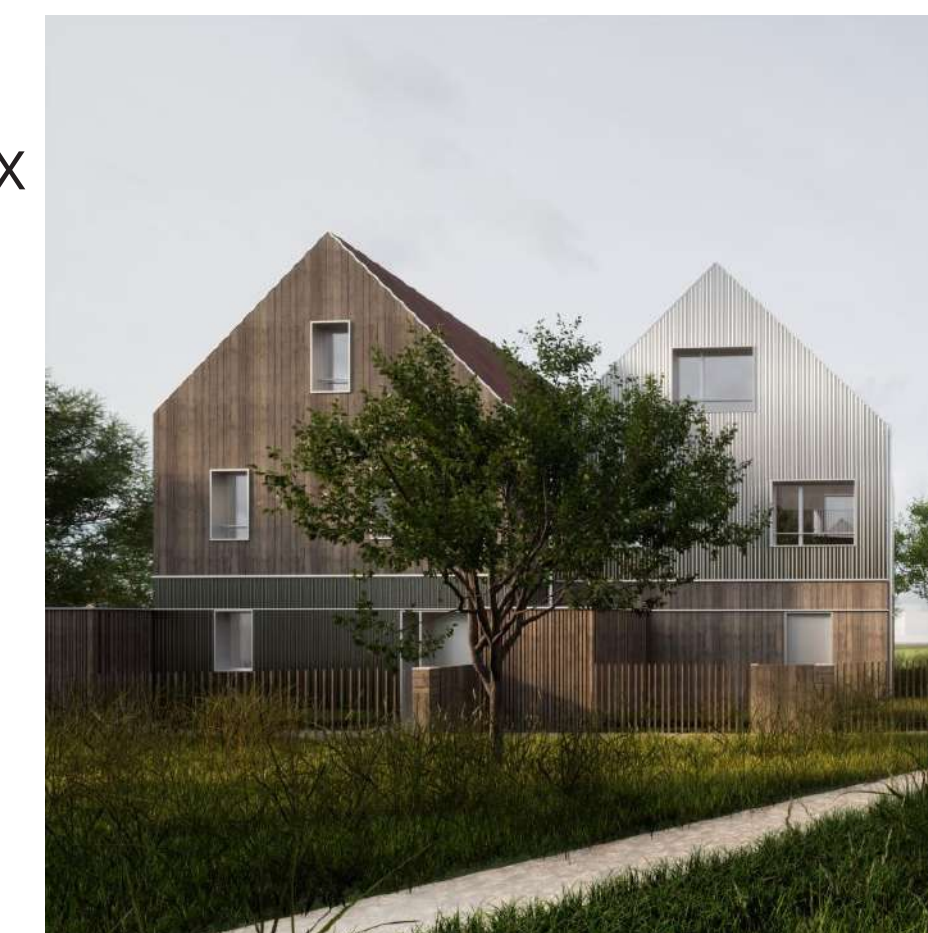
IMPLANTATION

- Alignement de 3 à 5 unités
- Cour et stationnement privés
- Juxtaposition des allées d'accès
- Orientée sur la profondeur du lot
- Terrain plat ou à très faible pente

ARCHITECTURE

- Construction compacte
- 2 à 3 étages
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel
- Modulation des façades

DUPLEX TRIPLEX QUADRUPLEX



IMPLANTATION

- Espaces communs : stationnement et cour
- Implantation du bâtiment isolée, jumelée ou en rangée (4 unités)
- Orientée sur la profondeur du lot
- Terrain plat ou à très faible pente

ARCHITECTURE

- Construction compacte
- 2 à 3 étages (plex)
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel

MULTI-LOGEMENT



IMPLANTATION

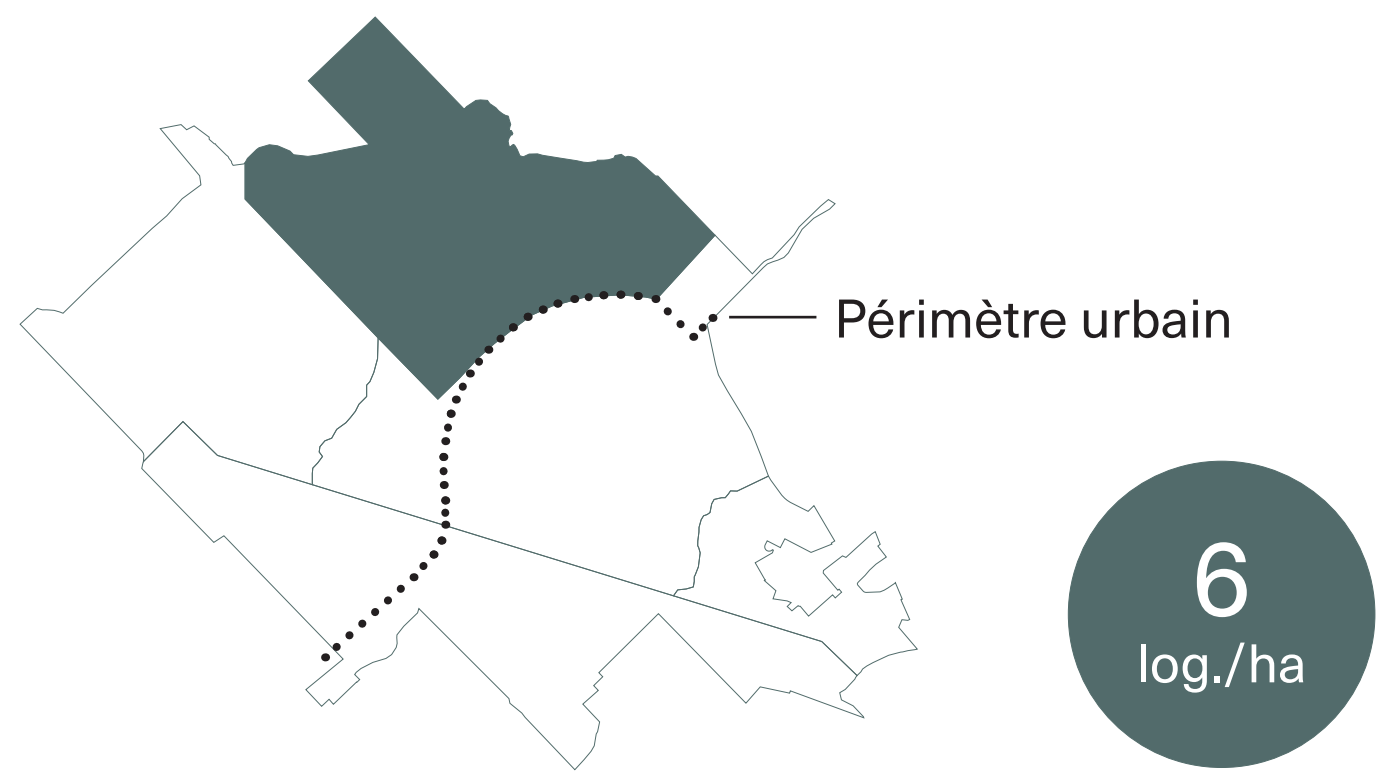
- Espaces communs : stationnement et cour
- Requiert un terrain plat
- Terrassement à limiter autant que possible

ARCHITECTURE

- Gabarit massif (s 12 unités)
- 2 à 3 étages
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel

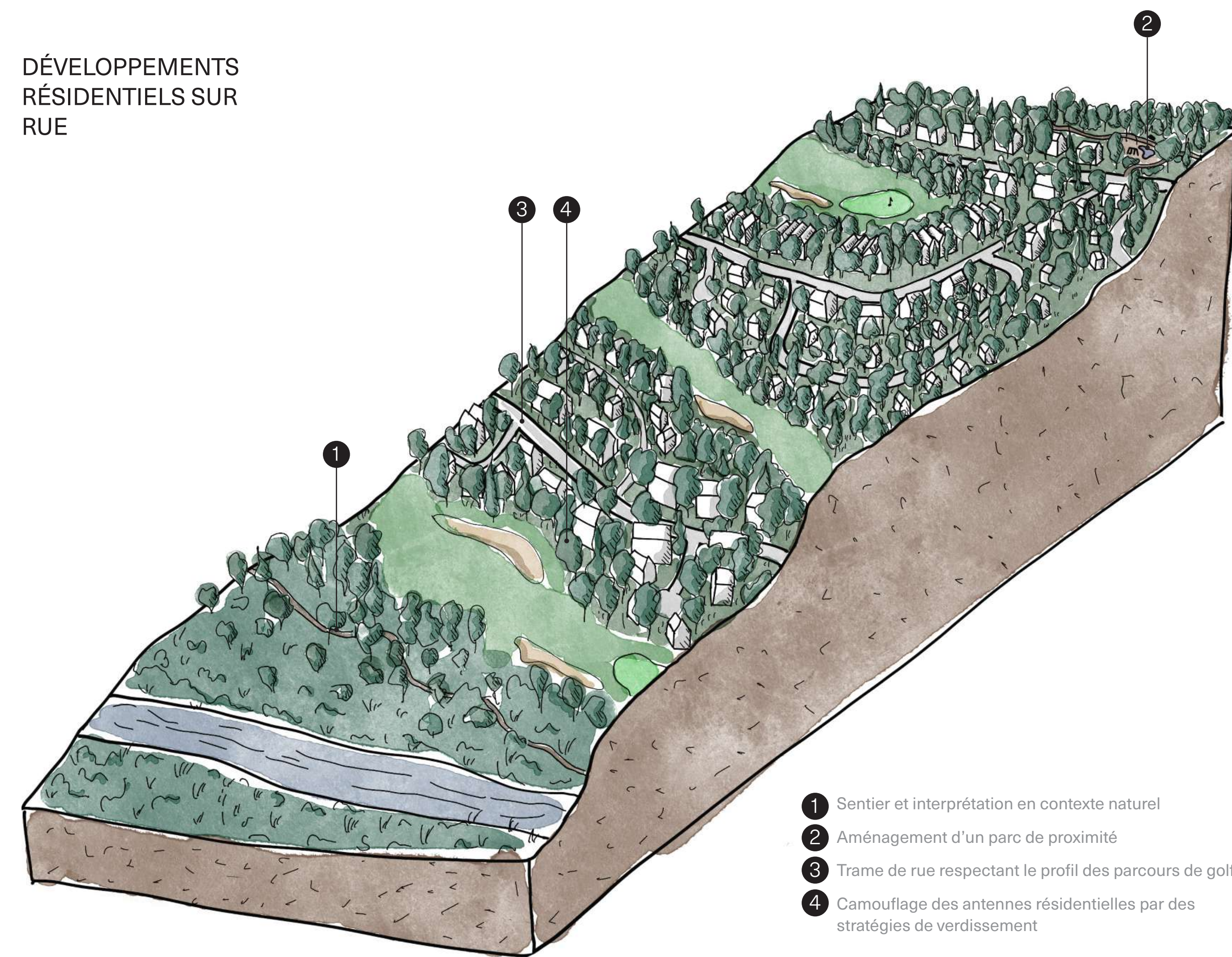
④

Sous-secteur



Le Golf

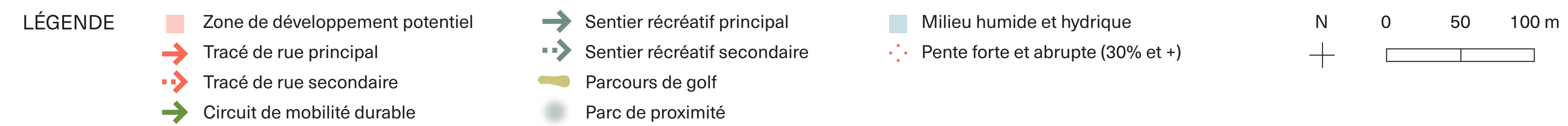
Le sous-secteur du Golf adopte une vocation mixte qui conjugue harmonieusement une densité résidentielle faible et moyenne intégrée au parcours de golf existant, réduit à 9 trous. Ce sous-secteur est structuré autour d'un cœur de quartier, constitué par un parc de proximité favorisant la rencontre et les activités communautaires. Le développement résidentiel s'implante autour d'une trame qui s'articule au sein du parcours de golf permettant une cohabitation harmonieuse entre l'activité résidentielle et les espaces verts.



Les principes d'aménagement

- Réduction du parcours de golf à neuf trous pour intégrer un développement immobilier tout en maintenant une offre récréative de qualité
- Concentration du développement autour de l'axe structurant du chemin du Club
- Préservation et valorisation des espaces boisés existants par l'adoption de stratégies de reboisement
- Développements résidentiels implantés en façade sur rue le long des axes secondaires
- Création d'un parc de proximité aux abords du chemin du Club
- Minimisation de l'impact visuel des nouvelles constructions à partir de la route 117
- Préservation d'un corridor pour un sentier de mobilité active longeant la rivière aux Mulets

+
UNI-FAMILIALE ISOLÉE



© Picbois Coop

PPU Secteur Chantecler

PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

VILLE DE SAINTÉ-ADÈLE

JUIN 2025

UNI-FAMILIALE JUMELÉE



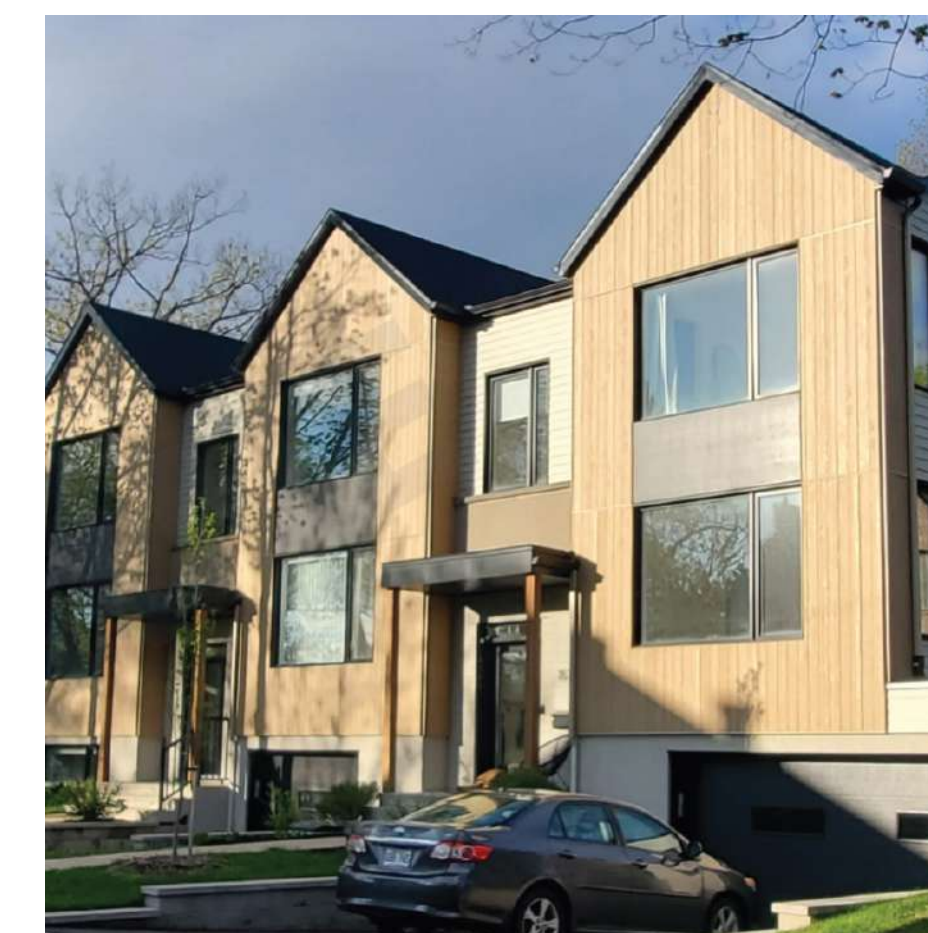
IMPLANTATION

- Bâtiment jumelé
- Cour et stationnement privés
- Juxtaposition des allées d'accès
- Terrain plat ou à faible pente

ARCHITECTURE

- Construction compacte
- 2 à 3 étages
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel
- Modulation des façades

UNI-FAMILIALE EN RANGÉE



IMPLANTATION

- Alignement de 3 à 5 unités
- Cour et stationnement privés
- Juxtaposition des allées d'accès deux à deux
- Orientée sur la profondeur du lot
- Terrain plat ou à très faible pente

ARCHITECTURE

- Construction compacte
- 2 à 3 étages
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel
- Modulation des façades

DUPLEX TRIPLEX QUADRUPLEX



IMPLANTATION

- Espaces communs : stationnement et cour
- Implantation du bâtiment isolée, jumelée ou en rangée (4 unités)
- Orientée sur la profondeur du lot
- Terrain plat ou à très faible pente

ARCHITECTURE

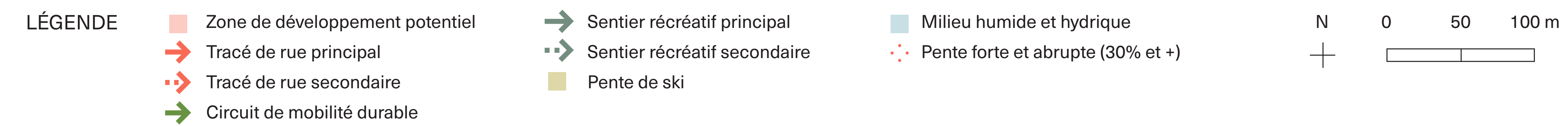
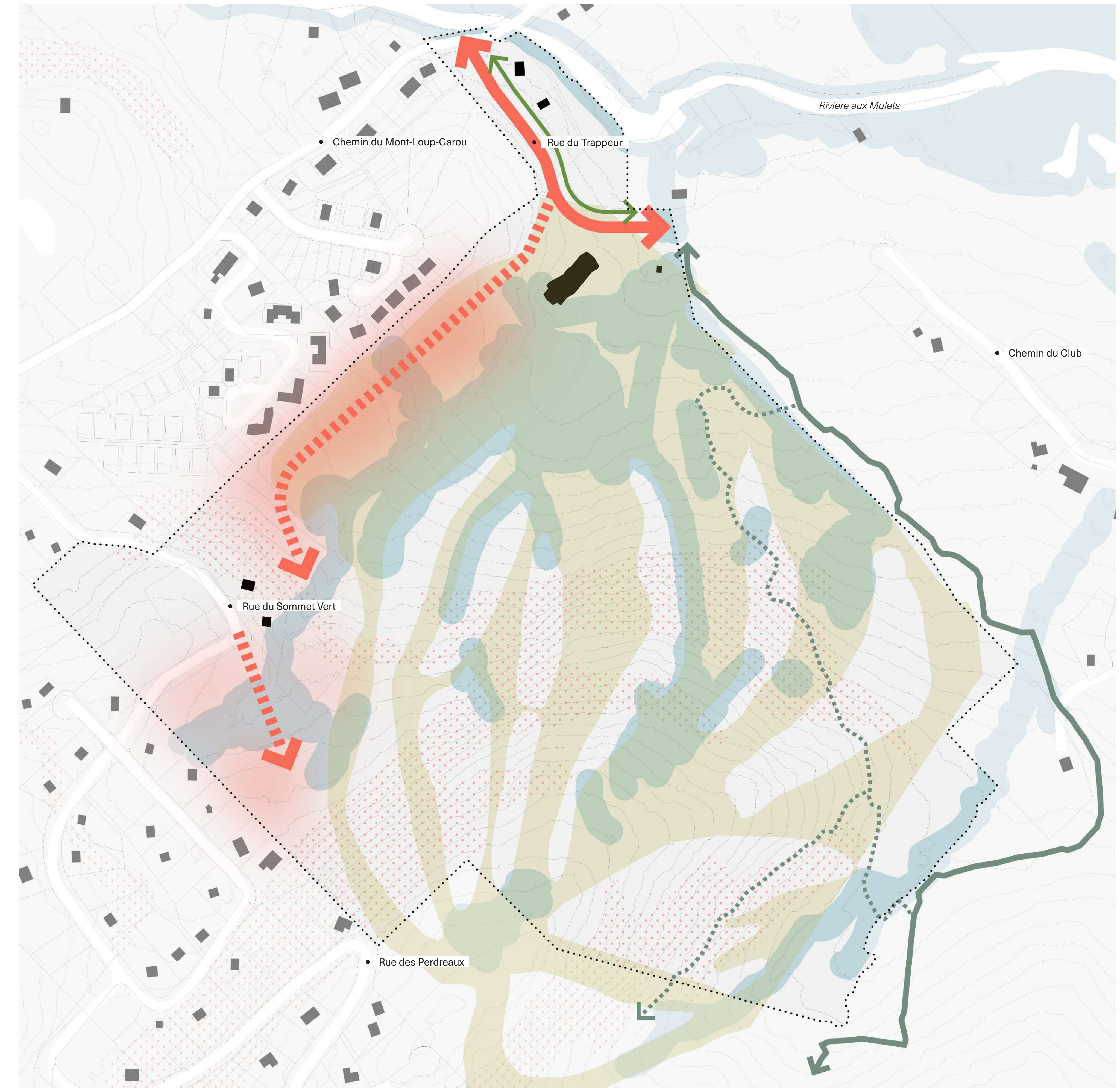
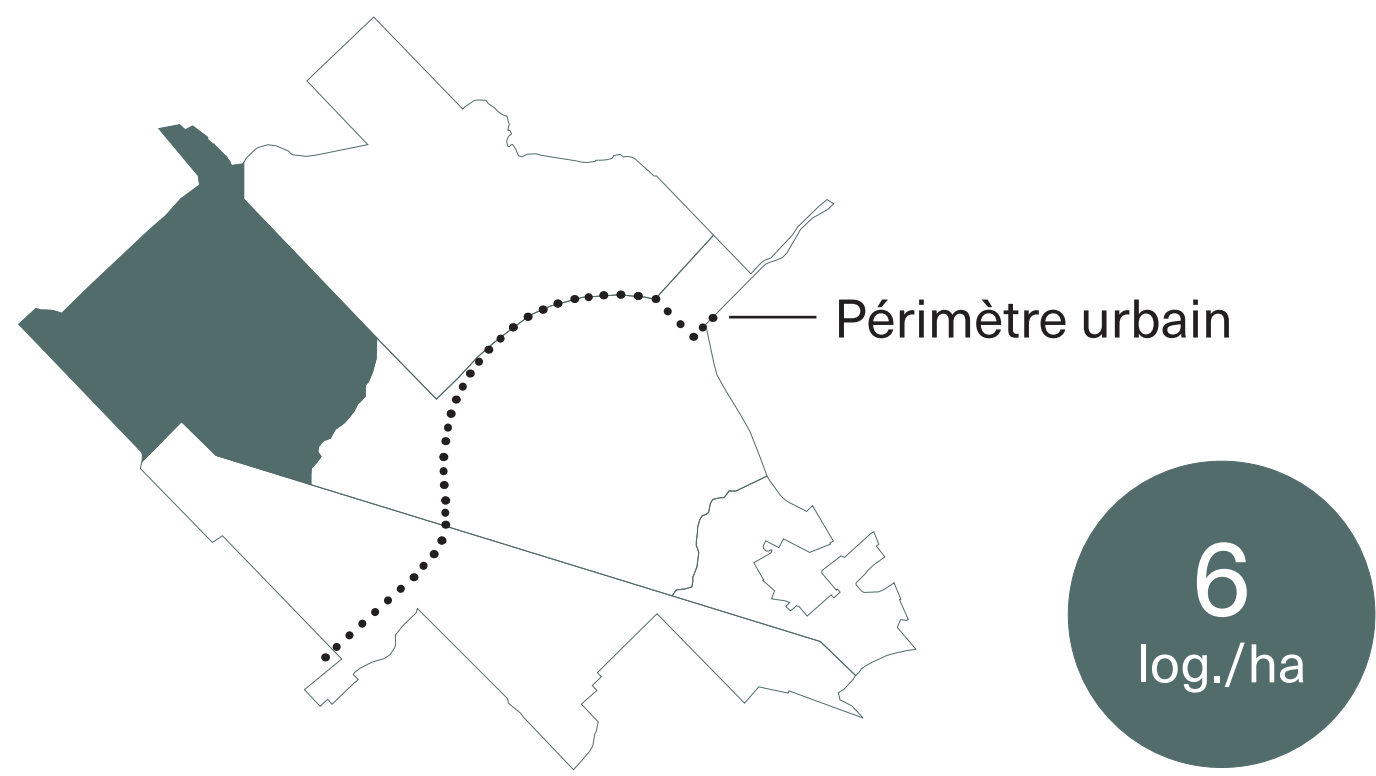
- Construction compacte
- 2 à 3 étages (plex)
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel

⑤

Sous-secteur

Le Ski

Marqué par la présence de la Crête, le plus haut sommet du secteur Chantecler, le sous-secteur du Ski est une zone à vocation mixte où se côtoient une activité résidentielle de faible densité au pied de la montagne et une activité extérieure récréative extensive sur les flancs. Le sommet et les zones de fortes pentes sont préservés du développement immobilier afin de conserver l'ambiance paysagère valorisée par la communauté et assurer une continuité dans l'usage traditionnel associé au ski.



PPU Secteur Chantecler

PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

VILLE DE SAINTÉ-ADÈLE

JUIN 2025

Les principes d'aménagement

- Préservation du sommet de la Crête et des zones de fortes pentes (30% et plus)
- Conception par projets intégrés au pied de la montagne dans les zones de faibles pentes
- Préservation optimale des superficies boisées et adoption de stratégies de reboisement
- Minimisation de l'impact visuel des nouvelles constructions à partir de la route 117

+ UNI-FAMILIALE ISOLÉE



UNI-FAMILIALE JUMELÉE



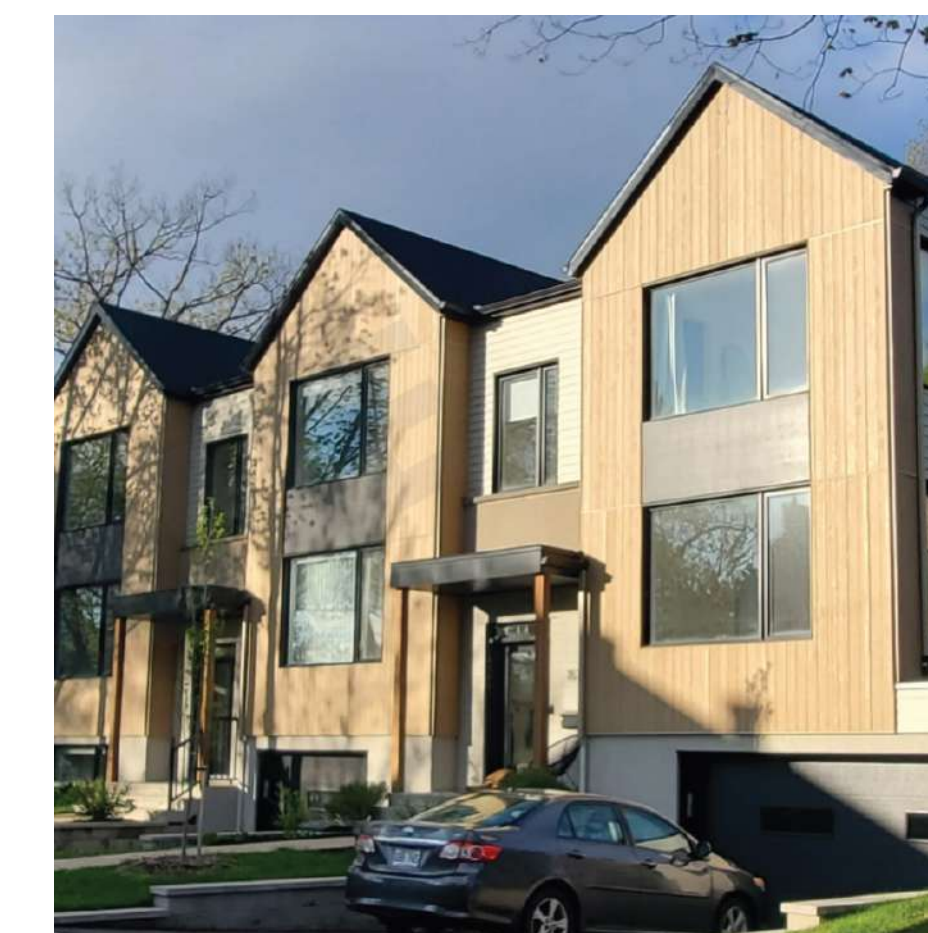
IMPLANTATION

- Bâtiment jumelé
- Cour et stationnement privés
- Juxtaposition des allées d'accès
- Terrain plat ou à faible pente

ARCHITECTURE

- Construction compacte
- 2 à 3 étages
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel
- Modulation des façades

UNI-FAMILIALE EN RANGÉE



IMPLANTATION

- Alignement de 3 à 5 unités
- Cour et stationnement privés
- Juxtaposition des allées d'accès deux à deux
- Orientée sur la profondeur du lot
- Terrain plat ou à très faible pente

ARCHITECTURE

- Construction compacte
- 2 à 3 étages
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel
- Modulation des façades

DUPLEX TRIPLEX QUADRUPLEX



IMPLANTATION

- Espaces communs : stationnement et cour
- Implantation du bâtiment isolée, jumelée ou en rangée (4 unités)
- Orientée sur la profondeur du lot
- Terrain plat ou à très faible pente

ARCHITECTURE

- Construction compacte
- 2 à 3 étages (plex)
- Toiture à versants
- Revêtements sobres, assortis à l'environnement naturel